



GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
N O T R E E U R O P E

Président : Jacques Delors

DYNAMISER L'ESPRIT DE COOPERATION
EURO-MEDITERRANEEN

Bénédicte SUZAN

Etudes et Recherches N° 28
Septembre 2003

ETUDE DISPONIBLE EN FRANÇAIS

© Notre Europe, septembre 2003

Cette publication a bénéficié d'un soutien financier de la Commission européenne. Cependant, elle n'engage par son contenu que son auteur. La Commission européenne et *Notre Europe* ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

Bénédicte SUZAN

Bénédicte Suzan est chargée de recherche à la Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques, à Toulon (France). Après l'obtention de son doctorat de droit public, Bénédicte Suzan fut reçue en tant que Guest Scholar à la Brookings Institution au Centre sur les Etats-Unis et la France à Washington, D.C. grâce à une bourse d'étude post-doctorale de la Délégation générale pour l'armement (juin 2001-juin 2002). Elle fut également *Visiting Fellow* à la RAND Corporation, sous la direction du docteur Ian O. Lesser.

Ses publications comprennent la *Méditerranée, objet et enjeu des puissances occidentales*, thèse de doctorat à paraître. «From Sanctuary to Prevention: The French model of Counterterrorism», *Survival* (printemp 2003), «September 11th and The Barcelona Process », (mai 2002), « la présence de la VIe flotte américaine en Méditerranée, une remise en question ? », *Revue de géopolitique Herodote*, (novembre 2001), « la VIe flotte américaine en Méditerranée après les événements du 11 septembre 2001 », *Revue de géopolitique Herodote*, (novembre 2001), « France, the United-States and the War on terrorism » en collaboration avec Philip H. Gordon, *Policy Brief*, The Brookings Institution, (septembre 2001).

Notre Europe

Notre Europe est un groupement indépendant d'études et de recherches sur l'Europe, son passé, ses civilisations, sa marche vers l'unité et ses perspectives d'avenir. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996. Elle se compose d'une petite équipe de chercheurs originaires de divers pays.

Notre Europe participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs et des intellectuels extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes. Ces documents sont destinés à un nombre limité de décideurs, politiques, socio-professionnels, académiques et diplomates dans les différents pays de l'Union européenne, mais sont systématiquement mis en ligne sur le site internet.

L'association organise également des rencontres et des séminaires en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse. Conformément aux statuts de l'association, le "Comité Européen d'Orientation" se réunit également au moins une fois par an; il est composé de personnalités issues des différents pays européens et de diverses origines politiques et professionnelles.

AVANT PROPOS

Cette étude part du constat qu'après huit ans d'existence le processus auquel la déclaration de Barcelone a prêté son nom est loin d'avoir répondu aux espoirs qu'il avait suscités. La raison première en est sans doute un manque de volonté de part et d'autre de la Méditerranée. Le partenariat manque d'une vision stratégique pour l'ensemble de la région alors même que les événements du 11 septembre ont montré la justesse des analyses européennes relatives aux conditions de la stabilité régionale. La question du devenir du processus de Barcelone se pose avec acuité aujourd'hui face au nouvel engagement américain au Proche et au Moyen Orient. Le prochain rendez-vous politique doit avoir lieu à Naples, au mois de novembre. Les ministres des affaires étrangères des vingt-sept pays adhérents s'interrogeront alors sur la manière de donner un souffle nouveau à cette coopération.

Prenant appui sur les travaux des meilleurs spécialistes, et en particulier sur ceux de l'ambassadeur Jean-Pierre Courtois et de Rémy Leveau, ainsi que sur la communication de la Commission européenne en date du 11 mars 2003, Bénédicte Suzan, chargée de recherche à la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, revient ici sur un sujet qui lui est cher. On compte en effet, au nombre de ses publications, « La Méditerranée, enjeu et objet des puissances internationales », « La stabilité en Méditerranée après le 11 septembre 2001 », « September 11th and The Barcelona Process », « La présence de la VI^{ème} flotte américaine en Méditerranée, une remise en question ? ». Elle commence par rappeler les origines d'une coopération dont les trois volets sont calqués sur les trois corbeilles de la déclaration d'Helsinki de 1975 : affaires politiques et sécurité, affaires économiques et sociales, affaires culturelles et humaines. Il s'agit, pour résumer, de promouvoir les réformes démocratiques, la libéralisation de l'économie et l'indépendance de la société civile. Le Conseil européen d'Essen (9-10 décembre 1994) avait déjà constaté que la Méditerranée constituait pour l'Union européenne une zone prioritaire d'importance stratégique. La région est appelée à devenir un « espace de paix et de prospérité partagée », obéissant aux prescriptions d'une Charte euro-méditerranéenne, tandis que la création d'une zone de libre-échange est prévue à l'horizon 2010. Le programme MEDA qui en est la traduction concrète et pour ainsi dire budgétaire, avec des dotations annuelles de l'ordre du milliard d'euros, s'inspire largement du programme PHARE des débuts, quand celui-ci n'était pas encore un programme de pré-adhésion. On notera que le processus de Barcelone a été maintenu bien distinct, dès l'origine, du processus de paix israélo-palestinien, et, par ailleurs, qu'il a lui-même servi de référence au moment du lancement de la dimension septentrionale, cette initiative finlandaise visant à développer les liens entre le nord de l'Union européenne et sa voisine, la Russie du nord-ouest.

L'auteur examine et mesure les enjeux de cette coopération, qu'ils lui soient propres ou dérivés, comme celui de la PESC. La politique étrangère et de sécurité commune sera en effet jugée d'abord à l'aune de ses résultats dans le voisinage immédiat de l'Union. Les cadres géographiques choisis pour les quatre premières stratégies communes en témoignent. Un succès de la coopération euro-méditerranéenne ne pourra être que de bon augure pour le développement subséquent de la PESC dans le sens d'une plus grande intégration autant que dans celui d'une extension de ses horizons. L'attention du lecteur est aussi appelée sur les conflits d'intérêt, et même sur les rivalités, qui opposent Européens et Américains dans cette région alors que l'alliance atlantique est elle-même lancée dans un dialogue méditerranéen depuis 1994. Les Américains défendent deux intérêts vitaux, le libre acheminement du pétrole

et la sécurité d'Israël. La région leur apparaît comme un des maillons clefs pour assurer leur maîtrise du Proche Orient et de l'Asie centrale et mineure, qui sont, pour de nombreux analystes, au cœur de leur dispositif. Ainsi Américains et Européens ne partageraient pas la même vision d'une Méditerranée stabilisée. La manière de voir américaine serait moins intégrée à une vision globale des enjeux de sécurité. Sur un tout autre plan, l'auteur relève la modicité du commerce intra-régional, qui ne représente que 5% des échanges de la rive sud, et s'interroge sur les raisons qui expliquent la lenteur des débours des crédits communautaires dans les années qui ont suivi la déclaration.

L'étude s'achève sur une série de recommandations associées à chacun des trois volets. On relèvera le choix du recours au mécanisme de la coopération renforcée pour développer la relation avec un pays comme le Maroc qui souhaite aller de l'avant et qui pourrait entraîner derrière lui les autres pays du Maghreb : la constitution d'ensembles sous-régionaux ne doit pas être négligée. On notera également l'aspiration à un système de sécurité collective dans le cadre de la Charte euro-méditerranéenne dont l'adoption a été reportée. A ce propos, l'auteur renvoie à la recherche de complémentarités avec le dialogue méditerranéen de l'alliance atlantique dont il vient d'être question. La mise en place d'une zone de libre-échange en 2010 pourrait aussi s'avérer prématurée, si l'on en juge d'après la consistance des économies de la rive sud, qui reposent encore très largement sur des micro- entreprises familiales peu à même de résister à la concurrence qui en résulterait. La question la plus épineuse, celle qui donne lieu aux revendications les plus fortes des pays de la rive sud, reste, bien sûr, celle de l'immigration. Le Nord est enfermé dans ses contradictions : le chômage de masse le conduit à se montrer restrictif tandis que les besoins de financement des systèmes de retraite par répartition, sans compter la référence inévitable aux quatre libertés, à commencer par la liberté de déplacement des personnes, devraient l'inciter à se montrer beaucoup plus ouvert.

Bertrand de Largentaye

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
I - 1995 LE LANCEMENT DU PROCESSUS EURO-MEDITERRANEEN	4
<i>A) Un contexte géopolitique particulier favorable aux ambitions européennes</i>	<i>4</i>
1. Les nouveaux équilibres méditerranéens post guerre froide	4
2. Une période de transition favorable à une approche européenne des enjeux de sécurité en Méditerranée	5
<i>B) Le Processus euro-méditerranéen, un partenariat global à double dimension bilatérale et multilatérale</i>	<i>7</i>
1. Les termes novateurs de la déclaration de Barcelone	7
2. Une mise en œuvre bilatérale et multilatérale à la fois	11
II - UN PREMIER BILAN DU PROCESSUS EURO-MEDITERRANEEN 1995-2000	13
<i>A) Les résultats obtenus dans le cadre de la coopération régionale</i>	<i>13</i>
1. Des autorités publiques dubitatives quant au volet politique et sécuritaire	13
2. Un investissement mitigé de la part des acteurs économiques	15
3. Le troisième volet, une attente importante de la part de la société civile	18
<i>B) Les succès de la Coopération bilatérale</i>	<i>20</i>
1. La signature des Accords d'Association	20
2. Les réalisations des programmes bilatéraux MEDA	20
III - LE DEBAT EUROPEEN SUR LA RELANCE DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN	23
<i>A) L'analyse européenne du premier bilan mitigé de Barcelone</i>	<i>23</i>
<i>B) La réponse des institutions européennes, retrouver un volontarisme politique</i>	<i>26</i>
IV - VERS UNE REFONTE DU PROCESSUS DE BARCELONE	29
<i>A) Une relance rendue plus nécessaire encore depuis les actes terroristes du 11 septembre et la seconde guerre en Irak</i>	<i>29</i>
1. Un second approfondissement de la relance du Processus de Barcelone	29
2. 2003, un Processus de Barcelone à la croisée des chemins	31
<i>B) Recommandations pour une refonte du Partenariat euro-méditerranéen.</i>	<i>35</i>
ANNEXES	38
BIBLIOGRAPHIE	43

INTRODUCTION

Si l'on se reporte à la lettre d'information hebdomadaire sur le Partenariat Euro-méditerranéen et le Programme MEDA en date du 15 mai 2003, nous pouvons lire sous la rubrique *Décision*, que le Conseil des ministres de l'UE a approuvé le 13 mai la signature de l'Accord de coopération scientifique et technique UE-Israël. Pour sa part, le volet *Réunion* annonce la tenue de la troisième réunion des ministres de l'énergie les 20 et 21 mai en Grèce, que la Délégation du Parlement européen pour les relations avec Israël se rendra dans ce pays du 17 au 21 mai, que trois autres Délégations du Parlement européen pour les relations avec des Partenaires méditerranéens (Maghreb, Mashrek, Conseil législatif palestinien) se sont réunis les 14 et 15 mai à Strasbourg, que la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'extension aux Partenaires méditerranéens des règles d'origine paneuropéennes aura lieu le 21 mai à Bruxelles, que le Comité MED se réunira le même jour pour donner un avis sur l'allocation globale MEDA et sur la révision à mi-parcours des programmes indicatifs pour 2002-2004. Enfin, une réunion d'experts UE-Tunisie sur les normes, les réglementations techniques et l'évaluation de la conformité devait avoir lieu pour préparer le terrain en vue d'un accord dans ces domaines. *Programmes et Projets* cite le succès du Réseau Europa Cinémas qui, soutenu par MEDA, a battu de nouveaux records en 2002. *Divers* mentionne la tenue d'un festival culturel de l'Union européenne en Algérie et la traduction d'une pièce de William Shakespeare. Enfin, nous pouvons lire dans les *Possibilités de Financement* mises en œuvre par EuropeAid, des Fournitures pour le développement des centres de lutte contre la désertification pour les partenaires euro-méditerranéens ; pour Chypre, *Installation of an Automatic Fire Detection System at Akamas forest, Cyprus* ; pour l'Égypte, *Health Sector Reform Programme Project* ; pour la Jordanie, *Technical Assistance for the telecommunications Regulatory Commission of Jordan* ; pour le Maroc, Réalisation du tronçon de la rocade méditerranéenne entre El Jbha et Adjir al Hoceima, Acquisition de mobilier d'enseignement et de mobilier et matériel de cantine scolaire aux provinces de Taounate Sefriy, Travaux d'assainissement de Azizak Ain Taoujdat, Alimentation en eau potable en milieu rural et assainissement de petits centres Composante Eau, Santé...¹

Près de huit ans après la réunion de la conférence de Barcelone de 1995, on ne peut citer toutes les initiatives prises pays par pays. On ne peut faire la liste des micro-projets politiques, culturels, juridiques ou encore économiques entrepris dans le domaine des infrastructures, de l'énergie, de la gestion de l'eau, de l'environnement, des migrations.... Nombreux sont les séminaires, conférences, symposiums et autres réunions au plus haut niveau, celui des Ministres ou des Hauts fonctionnaires, ou à des degrés plus modestes. La société civile sur la rive nord mais aussi au sud s'est emparée de cette notion d'euro-méditerranée en œuvrant au quotidien sur le terrain, se faisant le relais des véritables enjeux de l'instabilité méditerranéenne, du développement au Sud, des échanges culturels ou religieux nécessaires entre l'Orient et l'Occident.

Le cadre du Processus euro-méditerranéen, certes peu connu du grand public ou même des acteurs internationaux, a su créer un véritable maillage entre les deux rives. Force aussi est de constater qu'au niveau opérationnel les initiatives sont désormais innombrables malgré le peu d'attention et de communication dont elles font l'objet. Malgré une présentation approfondie de ses aspects généraux, cette étude ne peut, en effet, rendre compte de toutes les actions entreprises sous l'appellation Euromed, ni du nombre des projets et encore moins de la portée

¹ Synopsis Euromed, Lettre d'information hebdomadaire sur le Partenariat Euro-Méditerranéen et du programme MEDA, Edition no 226, 15 mai 2003, <http://www.europa.eu.int>

que recèle l'idée d'euro-méditerranée. Il existe une véritable inadéquation entre la perception « politique et stratégique » des avancées euro-méditerranéennes par les acteurs étatiques et la réalité des actions qui sont menées sur le terrain même. Pour être plus précis, la fracture est grande entre l'étendue des micro-actions réalisées et les objectifs macros visés.

Cependant, les Européens attendent encore, de la part des pays tiers méditerranéens, cette évolution de fond vers des réformes démocratiques, la libéralisation des économies et l'indépendance d'une société civile, mouvement qu'ils ont su susciter auprès des pays de l'Est dans le cadre de leur processus d'adhésion à l'Union européenne.

L'écart reste immense entre les ambitions décrites dans le projet politique euro-méditerranéen tel que le dévoile la déclaration de Barcelone et les résultats obtenus. En effet, la conférence de 1995 ouvrait une nouvelle ère dans les relations méditerranéennes inaugurée par la fin de la guerre froide, la conférence de Madrid et la signature des Accords d'Oslo. Dans cet espace conflictuel et marqué par de nombreuses fractures, la réunion des 27 pays du pourtour méditerranéen ouvrait de nouvelles perspectives vers la construction d'un nouvel ensemble de sécurité coopérative et de prospérité partagée. Les attentes envers cet exercice diplomatique unique et novateur étaient à la hauteur des défis régionaux. Dans la mesure où il s'inscrivait d'emblée dans la durée, malgré ses réalisations et toutes ses avancées, la reprise de l'Intifada, l'âpreté des rapports méditerranéens et la difficile mise en place des réformes structurelles furent autant de freins. Enfin, les événements du 11 septembre et la guerre anglo-américaine en Irak ont bouleversé l'environnement méditerranéen. Comme ailleurs dans le monde, ces deux phénomènes ont marqué une rupture. Ils ont clairement signifié, en Méditerranée, la fin de la période de transition qui a suivi la fin de la guerre froide. L'appréciation des risques et menaces n'a pas été bouleversée, mais il faut, désormais, prendre en considération la perspective incontournable du messianisme américain ainsi que sa stratégie de rupture au Moyen Orient ou du moins telle qu'elle s'exprime aujourd'hui. Il s'agit d'adapter la démarche euro-méditerranéenne au nouveau jeu régional.

Ainsi, le désenchantement paraît d'autant plus grand, pour les observateurs du Processus de Barcelone, que se développe le terrorisme international islamiste, que les nouvelles menaces déstabilisent toujours plus la région méditerranéenne, que le conflit israélo-palestinien perdure et que continue de grandir la fracture Nord/Sud sous la pression des flux migratoires. Pourtant, les analyses européennes et internationales se rejoignent de plus en plus sur leur appréhension des racines du terrorisme et, par-là, sur les causes de la déstabilisation du monde arabe. Pour autant, les interrogations sur le devenir du projet politique européen en Méditerranée sont grandes. Que va-il devenir alors que l'Europe s'élargit à l'Est mais aussi en Méditerranée (Chypre, Malte et bientôt la Turquie vont adhérer), alors même que le Moyen Orient vient de subir un nouveau conflit, première étape d'un nouveau Proche Orient redessiné par les Etats-Unis ? Ce leitmotiv est repris par les acteurs du partenariat eux-mêmes puisque, une fois encore, une guerre a été pensée comme vecteur de changement au Moyen Orient. Pourtant, ils se rendent compte aussi que les principes énoncés dans la déclaration de Barcelone sont les seuls capables d'apporter une solution concrète aux problèmes méditerranéens. La démarche euro-méditerranéenne doit cependant évoluer, prendre en compte ses limites et se transformer pour s'adapter aux nouvelles réalités régionales. Dans sa communication en date du 11 mars 2003, la Commission a dessiné sa vision des relations pour une Europe élargie. L'importance stratégique de la région méditerranéenne y est réaffirmée. Il est urgent de donner une nouvelle impulsion au partenariat et de le réformer. C'est le défi auquel doivent s'atteler les ministres des affaires étrangères euro-méditerranéens lors de la prochaine conférence interministérielle qui se réunira à Naples au mois de novembre 2003.

Le Processus de Barcelone est donc aujourd'hui à la croisée des chemins (**IV**). Les institutions européennes, et tout particulièrement la Commission, se doivent de trouver les moyens de redonner une nouvelle impulsion à cet exercice rare dans les relations internationales que représente le Processus euro-méditerranéen.

S'il s'est inscrit dans la continuité des politiques européennes précédentes, la signature de la déclaration de Barcelone en 1995 a donné une formidable impulsion à la coopération autour des rives méditerranéennes (**I**). L'Euro-Méditerranée existe concrètement si l'on veut bien se pencher sur la multitude des projets entrepris sur le terrain sous le sigle euro-med et avec un financement européen. Un premier bilan fut fait cinq ans après le lancement du partenariat (**II**). Ce dernier annonça une première relance du Processus (**III**).

I - 1995 LE LANCEMENT DU PROCESSUS EURO-MEDITERRANEEN

Au début des années quatre-vingt-dix, les institutions européennes ont souhaité repenser les relations méditerranéennes pour les organiser sur un nouveau modèle. L'Europe a été en mesure de proposer un nouveau projet politique pour son Sud grâce, notamment, à un environnement géopolitique tout à fait exceptionnel. L'exercice diplomatique européen était unique dans sa perception globale des enjeux de sécurité en Méditerranée.

A) Un contexte géopolitique particulier favorable aux ambitions européennes

L'Union européenne et la présidence espagnole ont réussi le coup de force de réunir vingt sept pays européens et méditerranéens autour d'une table. Cela fut possible grâce aux nouveaux équilibres géopolitiques nés de la fin de la guerre froide. Cette période de transition des relations internationales était, en effet, très favorable à l'approche européenne des enjeux de sécurité en Méditerranée.

1. Les nouveaux équilibres méditerranéens post guerre froide

Les 25 et 26 novembre 1995, la présidence espagnole de l'Union européenne réunissait les Quinze pays membres de l'Union européenne et les pays de la rive sud de la Méditerranée. L'objectif des vingt-sept pays présents à Barcelone² était de donner une nouvelle dimension aux relations qui existaient jusque là entre l'Europe et les pays tiers méditerranéens, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, l'Autorité palestinienne, Israël, la Jordanie, le Liban, et la Syrie. Pour des raisons politiques liées à l'attentat de Lockerbie, la Libye ne fut pas conviée. Leur vocation à intégrer l'Union européenne étant reconnue, Malte, Chypre et la Turquie n'étaient pas concernés par le lancement du Processus euro-méditerranéen.

La déclaration de Barcelone fut pensée dans le cadre des grands bouleversements géostratégiques qui ont suivi la fin de la guerre froide. Trois évolutions majeures avaient emporté l'adhésion des pays tiers au projet politique méditerranéen.

La chute du mur de Berlin en 1989 et la disparition du Pacte de Varsovie deux ans plus tard ont privé la région méditerranéenne de son caractère stratégique crucial. Comme l'Europe, la Méditerranée n'était plus le théâtre de l'affrontement bipolaire. La quasi-disparition de la flotte russe, héritière de la marine soviétique, annonça la déliquescence de l'influence de Moscou auprès des pays arabes. Le mouvement des non-alignés perdit de son importance. Alors que les Etats-Unis devenaient les principaux garants du statut quo méditerranéen, l'évolution du rapport des forces permettait à l'Union européenne de se penser comme un acteur régional en Méditerranée.

Cette évolution fut également possible grâce à la signature en 1992 du traité de Maastricht qui dotait les institutions européennes de nouvelles compétences. Au travers des balbutiements de

² L'idée d'un partenariat global fut annoncée lors de différents Conseils européens. Mentionnée pour la première fois à Lisbonne en 1992, elle fut confirmée et approfondie lors du Conseil européen de Corfou en juin 1994 puis à Essen au mois de décembre 1994. Le conseil de Cannes de juin 1995 avalisait les propositions de la Commission européenne prônant l'établissement d'un Partenariat euro-méditerranéen.

sa toute nouvelle politique étrangère commune et de la refonte de sa politique extérieure, la Communauté européenne avouait son ambition de devenir, à terme, un acteur à part entière des relations régionales. Fort du succès de son modèle d'intégration, l'Europe devenait porteuse d'un projet novateur de paix et de développement pour les régions situées à ses portes, dont la Méditerranée. Si, pour les Européens, les pays de la rive sud n'avaient pas vocation à devenir membres, la proximité géographique, les liens historiques et la réalité des échanges obligeaient à concevoir les relations méditerranéennes en termes de partenariat.

Un autre mouvement essentiel traversait la région méditerranéenne en ce début des années quatre-vingt-dix. La première guerre du Golfe fut, en effet, suivie de la conférence de Madrid en 1991. Sous le parrainage des Etats-Unis et de la Russie, avec le soutien de l'Union européenne, les Accords d'Oslo signés deux ans plus tard instituaient un processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. Les pays de la rive sud ont souscrit aux propositions européennes grâce à cette nouvelle dynamique de paix.

De fait, les pays tiers méditerranéens étaient en position de réactivité face aux Européens. Un partenariat qu'ils ne pouvaient refuser leur était offert. Même s'ils n'en avaient pas co-écrit les termes, ils ne pouvaient que constater l'évolution du rapport des forces entre une Europe homogène et intégrée face à un Sud hétérogène. De même, ils ne pouvaient que prendre acte de la volonté européenne de refondre les anciens accords d'association signés dans les années soixante-dix alors qu'ils attendaient de l'Union européenne l'accès à son marché, la croissance des investissements ainsi que les transferts de savoir-faire.

2. Une période de transition favorable à une approche européenne des enjeux de sécurité en Méditerranée

La nécessité de mettre en œuvre une politique plus audacieuse, mieux à même de répondre aux nouveaux risques et menaces en Méditerranée, avait déjà conduit la Communauté européenne à réévaluer les termes de sa coopération avec les pays tiers méditerranéens. Cette réorientation s'était traduite par la mise en œuvre de la Politique Méditerranéenne Rénovée. Adoptée en 1992, la PMR tirait déjà les conséquences de l'inadaptation des schémas classiques de coopération et de développement³.

Avec la déclaration de Barcelone, les institutions européennes ont développé une nouvelle approche des enjeux de sécurité novatrice de par son caractère global. Reflet des principes fondateurs des Communautés européennes et des succès de son intégration, l'approche de l'Union européenne se démarquait en de nombreux points de la vision américaine de l'instabilité méditerranéenne. Pour l'Europe, les nombreux facteurs de déstabilisation de la rive sud touchaient désormais le territoire européen par ricochet. Même si la paix et la prospérité de l'Europe ne semblaient pas pouvoir être radicalement remises en cause par ces nouveaux risques et menaces, les démocraties européennes très ouvertes devenaient vulnérables. Seule une approche globale de la sécurité prenant autant en compte les questions

³ L'effort financier pour la période 1992-1996 avait déjà enregistré une augmentation de 50% par rapport aux moyens prévus dans les protocoles financiers précédents. Un saut qualitatif important avait été effectué avec le lancement d'une coopération régionale. Au travers de programmes de coopération décentralisée qui agissaient au cœur même de la société civile, la voie à une véritable relation de partenariat avait été ouverte. L'appui à l'ajustement structurel avait été introduit pour certains pays méditerranéens engagés dans un processus d'ouverture et de réformes économiques. *In, Le Partenariat euro-méditerranéen*, Commission européenne, Direction générale I B relations extérieures, mai 1998, 24 pages.

sécuritaires, politiques, sociales et économiques pourrait apporter une réponse efficace aux défis de l'instabilité méditerranéenne.

La plupart des analystes européens s'accordaient à dire que les pays riverains ne verraient probablement pas d'affrontements militaires Nord/Sud ou Sud/Nord dans les années à venir. Si le surarmement des pays de la rive sud était un motif d'inquiétude légitime, le rapport des forces restait, et de loin, en faveur des puissances occidentales malgré l'annonce du risque de prolifération des armes de destruction massive. La VI^e flotte américaine, ainsi que les marines européennes, imposaient une stabilisation de fait dans les relations Nord/Sud comme dans les conflits Sud/Sud. Garantes de la prise en charge de la stabilité régionale, les puissances occidentales limitaient l'escalade de la violence, son exercice comme sa projection.

Pour les pays membres de l'Union européenne, cependant, si le facteur militaire classique demeurait majeur, il ne résumait absolument pas les risques et menaces qui traversaient la région et affectaient la sécurité des pays membres européens. L'approche des institutions européennes dépassait la notion de *hard security* pour prendre en compte celles de *soft security*.

En effet, la fin de la guerre froide avait mis en exergue le caractère volatil des équilibres méditerranéens jusque là masqués, contenus ou instrumentalisés par le jeu des deux Grands. La disparition de l'affrontement bipolaire avait mis en exergue une multitude de zones grises, sources de tension ou de conflits ouverts. La multiplication des trafics en tous genres était perçue comme portant directement atteinte à l'ordre public des pays membres. Les trafics de drogues, d'armes et de personnes, ainsi que les diverses contrebandes, nourrissaient le crime organisé sur le continent européen.

Tous les pays tiers méditerranéens étaient également traversés, à des degrés divers, par une double crise politique et sociale profonde dont les effets se sont répercutés en Europe par le biais d'une pression migratoire forte et une exportation de la violence sur le sol européen. Le phénomène de l'islamisme politique était alors un des marqueurs les plus flagrants de la difficulté que rencontraient les sociétés des pays tiers méditerranéens souvent encore traditionnelles à s'émanciper et à se moderniser. Après une première vague qui culmina avec la révolution iranienne en 1979, tous les pays du pourtour méditerranéen, comme certaines banlieues européennes d'ailleurs, furent, à leur tour, touchés par la progression du fondamentalisme au travers duquel s'exprimait une opposition politique d'abord tolérée puis combattue par tous les pouvoirs autoritaires en place. L'accentuation des systèmes répressifs au Sud de la Méditerranée provoqua une violence dont les ondes de choc se sont faites sentir en Europe.

Parallèlement à cela, à l'heure où l'Europe commençait à s'interroger sur son identité, l'altérité vis-à-vis de son Sud ne pouvait pas être pensée en des termes radicaux. Réduire la Méditerranée à une nouvelle frontière naturelle contre un Sud réputé dangereux était perçu comme contre productif d'autant plus que les pays tiers méditerranéens, dans leur ensemble, percevaient l'Occident comme "l'ennemi" impérialiste traditionnel.

Or, dans les premières années post guerre froide, une flèche verte aux couleurs de l'Islam conquérant venait du Sud pour remplacer opportunément l'ancienne menace soviétique. Plus encore, parut en 1993 l'article de Samuel Huntington sur le clash des civilisations dans la revue américaine *Foreign Affairs*. A l'inverse, l'approche européenne s'est clairement inscrite en faux vis-à-vis d'une vision culturaliste des relations régionales. Si le discours européen n'était pas exempt de considérations sécuritaires légitimes, la promiscuité géographique avec

le monde arabo-musulman, l'histoire séculaire et l'expérience récente de la décolonisation, l'importance des phénomènes migratoires en provenance du Sud et la réalité des échanges obligeaient l'Europe à un autre regard.

Si la Méditerranée cristallisait de multiples fractures sécuritaires, politiques, sociales et culturelles, les différentiels économiques étaient également majeurs. Cet écart devenait, à son tour, un facteur de crise et de tension. Or, les institutions européennes voulaient voir dans la guerre froide l'émergence d'un monde multipolaire notamment organisé autour de pôles économiques régionaux. Pour l'Europe, les liens économiques qui unissaient, depuis les indépendances, les États membres et les pays tiers méditerranéens faisaient du pourtour méditerranéen une zone d'influence européenne privilégiée. En effet, au début des années quatre-vingt-dix, le taux d'exportation des pays du Maghreb vers l'Europe se situait autour de 70%. Il était de près de 50% pour les pays du Mashrek.

Or, à l'exception d'Israël dont l'économie était déjà intégrée à l'économie mondiale, les échanges économiques des pays tiers méditerranéens ne connaissaient qu'une ouverture faible. Les pays tiers méditerranéens apparaissaient exclus du phénomène de mondialisation. Hors produits énergétiques⁴, ils ne prenaient part que pour 1% environ aux échanges mondiaux. Ils ne représentaient que 5% de l'ensemble des flux d'investissement étrangers⁵. Traversés par des crises structurelles profondes, ils ne participaient pas au phénomène de croissance des flux financiers, des échanges de biens, de services. Ils étaient exclus de la révolution des nouvelles technologies dans le domaine des communications. Même si le niveau des exportations et des importations avait progressé plus rapidement que leur PNB, cette évolution était pourtant précaire. L'étroitesse de l'assise budgétaire, le manque de diversification et de compétitivité, la rigidité des marchés du travail et plus généralement le processus de libéralisation encore insuffisant des systèmes économiques constituaient un frein à une croissance économique dynamique.

B) Le Processus euro-méditerranéen, un partenariat global à double dimension bilatérale et multilatérale

Le Partenariat euro-méditerranéen est sous-tendu par une perception globale des enjeux de sécurité qui va bien au-delà de la prise en compte des conflits qui opposent encore de nombreux pays riverains de la Méditerranée, des paramètres militaires ou même la question de la prolifération des armes de destruction massive. Pour les institutions européennes, la notion de sécurité va également au-delà des analyses tiers mondistes pour prendre en compte tous les aspects de la vie en société. Dans une même perspective, la projection de l'Union européenne combine des actions multilatérales et bilatérales.

1. Les termes novateurs de la déclaration de Barcelone

Réunis à Barcelone au mois de novembre 1995, les 27 pays du pourtour méditerranéen ont adopté le document portant les fondations d'un nouvel ensemble régional instituant un nouveau cadre de relations contractuelles et globales entre l'Europe et les pays tiers méditerranéens. Les coopérations antérieures devaient être refondues dans un nouveau

⁴ 20% de l'énergie européenne provient du Sud de la Méditerranée.

⁵ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen en vue de préparer la quatrième réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères, COM (2000)497

dispositif au contenu à la fois politique, économique et social. A l'inverse des initiatives précédentes, l'association économique avec les pays méditerranéens était désormais moins considérée comme une fin en soi que comme un instrument au service de la stabilité politique et sociale de la région⁶.

Pour présenter et faire adopter son projet politique, l'Union européenne s'est inspirée des accords d'Helsinki signés en 1975⁷ dont la philosophie et la forme non contraignante convenaient aux pays de la rive sud. La déclaration de Barcelone représentait, à bien des égards, une sorte de compromis relativement exhaustif entre les objectifs proposés par les Européens (création en Méditerranée d'« un espace commun de paix et de stabilité » ainsi que d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010) et les demandes des pays tiers méditerranéens concernant les engagements en matière d'aide et l'inclusion de questions sensibles telles que l'immigration⁸. Le document reprenait les trois corbeilles politiques, économiques et culturelles de la déclaration d'Helsinki de 1975 qui instituait un dialogue entre l'Est et l'Ouest. Fait nouveau cependant, le document euro-méditerranéen liait l'avancement des trois volets les uns aux autres. En associant paix, développement et dialogue culturel, les institutions européennes mettaient l'accent sur les notions d'État de droit, de développement de la société civile, de respect des droits de l'homme, des règles de la concurrence et du libre marché. L'Union européenne attirait ainsi l'attention des élites du Sud sur la nécessité d'instaurer des règles de bonne gouvernance pour lutter contre la corruption sans lesquelles le décollage économique et les investissements étrangers ne pouvaient être possibles.

Si les pays tiers méditerranéens adhéraient à l'idée d'une Méditerranée où des relations de bon voisinage pourraient enfin être développées, ils dénonçaient néanmoins ce Partenariat dont ils n'avaient pas co-écrit les termes. Héritiers d'une vision tiers-mondiste, ils auraient préféré un ordre des priorités différent mettant davantage l'accent sur les droits économiques et les droits dit "sociétaux" (respectant les particularités culturelles) plutôt que sur les questions politiques et sécuritaires.

Le Premier volet politique et sécuritaire

Dans le 1^{er} volet, les partenaires se sont donné pour but de promouvoir la création d'un « espace commun de paix et de stabilité » en Méditerranée par la mise en œuvre d'un dialogue politique régulier fondé sur le respect des principes fondamentaux des relations internationales (égale souveraineté des États, non ingérence, règlement pacifique des différends...). En signant, les pays partenaires s'engageaient à respecter un certain nombre de principes : agir conformément à la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les partenaires s'engageaient aussi à ratifier les instruments internationaux en matière de désarmement, de contrôle des armements, de terrorisme, de droits de l'homme et de droit international humanitaire. Pour concrétiser ce dessein ambitieux, deux objectifs avaient été posés: la mise en place à court terme de mesures de confiance et de sécurité

⁶ Rémy Leveau, *Le Partenariat euro-méditerranéen. La dynamique de l'intégration régionale*, Rapport du groupe de travail du Commissariat général au plan, présidé par Rémy Leveau, la Documentation française, juillet 2000, <http://www.plan.gouv.fr/publication/leveau.html>

⁷ Les accords d'Helsinki ont donné naissance à la CSCE, dont l'action a permis d'entraîner les pays de l'Est sur le chemin de la démocratie du temps de la guerre froide.

⁸ Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives, Institut d'Études Politiques (Lyon) 14 décembre 2001, 22 pages.

(inspirées du précédent de la CSCE) et de façon plus prudente, la possibilité, à terme, de mettre en œuvre un pacte de stabilité⁹.

L'approche de ce dialogue restait donc pragmatique. Son objectif premier était de créer un climat de coopération durable à travers la mise en place de mécanismes de prévention des crises afin de développer des habitudes de dialogue et de travail en commun.

Les Hauts Fonctionnaires étaient appelés à se réunir régulièrement pour discuter d'une façon prioritaire des mesures de confiance et de sécurité devant déboucher sur l'écriture d'une Charte euro-méditerranéenne de stabilité. Ils devaient également coopérer à propos de l'élaboration d'un projet de prévention et de gestion des catastrophes naturelles. Les douze pays tiers méditerranéens et les Quinze avaient pour objectif de collaborer dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, des migrations, des échanges humains, la lutte contre la criminalité organisée ainsi que le trafic illicite de drogues.

Fait nouveau par rapport aux accords signés antérieurement, les questions politiques se situaient désormais au cœur de la renégociation des nouveaux Accords d'association. En effet, les nouvelles dispositions imposées par les Européens répondaient au mouvement général de refonte de l'attribution de l'aide européenne aux pays en voie de développement. La conférence de Lomé 4 de 1990 (dont les principes fondamentaux furent repris lors du sommet de Cotonou 1995-1996) imposait de nouvelles conditions telles que le respect des droits de l'homme et des règles de bonne gouvernance. Les pays partenaires devaient donc s'engager à développer un système politique conforme aux normes internationales communément admises en matière de droits de l'homme et de démocratie. Ils devaient réformer leur système politique et prendre des mesures concrètes pour l'application effective des libertés fondamentales, le respect de la diversité et du pluralisme. Ils devaient enfin lutter contre l'intolérance, le racisme, la xénophobie, les discriminations en fonction de la race, de la religion et du sexe.

Le Partenariat ajoutait ainsi une dimension multilatérale sur des questions communes. Le cadre de Barcelone est, de ce fait, devenu un cadre unique de discussion et d'avancement sur toutes ces questions sensibles. Il est devenu l'exercice diplomatique unique où se sont retrouvés, à une même table, l'État d'Israël, la Syrie et le Liban.

Le second volet économique et social

Le second volet visait la dimension économique. Les institutions européennes pariaient sur la capacité des sociétés méditerranéennes à effectuer les transformations et les adaptations nécessaires pour ne pas rester en marge des évolutions de l'économie mondiale. En ce sens, l'approche européenne s'inscrivait dans le droit fil des injonctions du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Banque mondiale. L'Europe proposait, en revanche, d'accompagner leurs réformes structurelles en soutenant l'effort de mise à niveau économique de ses partenaires méditerranéens.

Afin de donner une impulsion particulière au développement, les 27 se sont mis d'accord pour établir, en 2010, une zone de libre-échange (ZLE) pour les produits manufacturés et les services. Calquée sur le programme PHARE qui préparait l'élargissement à l'Est, la signature des Accords d'association et l'ensemble des réformes (politiques et économiques) visées par le

⁹ Le Pacte était une proposition de la France, destinée à compléter le pacte déjà conclu avec les pays de l'Est en 1993 pour stabiliser l'est de l'Europe.

processus devaient permettre aux entreprises d'augmenter leur compétitivité afin d'affronter la mise en place de la ZLE.

L'avantage de cette ZLE serait, ensuite, de mettre en place un système d'intégration régional où s'appliqueraient les règles d'origine commune. Le cumul d'origine constitue, en effet, une incitation au décloisonnement et à une meilleure complémentarité entre les économies des partenaires méditerranéens ainsi qu'au développement des échanges intra-méditerranéens. Les produits agricoles feraient l'objet d'une libéralisation progressive produit par produit. Ainsi, l'Europe s'engageait à accompagner le processus de démantèlement tarifaire en offrant aux partenaires un ensemble équilibré de mesures d'appui destinées à amortir le choc de l'ouverture, telles que des mesures encourageant l'investissement.

Les institutions européennes devaient également apporter un suivi dans certains secteurs déclarés prioritaires (coopération industrielle, environnement, transport, gestion de l'eau, énergie et société de l'information). Dans un même ordre d'idée, la Commission s'était engagée à mettre en œuvre des programmes complémentaires pour renforcer le rôle du secteur privé dans les pays du Sud et favoriser la modernisation industrielle. Huit axes prioritaires étaient visés : la création d'un environnement sûr et stable assurant une stabilité macro-économique, des régimes réglementaires et fiscaux transparents et non discriminatoires.

La Commission s'engageait à apporter un appui aux partenaires en finançant les actions d'ajustement structurel par un soutien financier direct à la balance des paiements. Elle fournirait aussi une assistance technique en matière d'harmonisation des normes et un soutien à la mise en place de dispositifs de gestion des exportations pour le secteur privé. Des programmes d'appui à la privatisation furent mis en place afin de faciliter le transfert effectif de propriété, de gestion et de contrôle du secteur privé.

Enfin, l'Union européenne proposait son aide pour l'amélioration des infrastructures, pour soutenir les petites et moyennes entreprises, développer les ressources humaines et la compétitivité des entreprises. Les questions sociales en relation avec les ajustements structurels n'ont pas été oubliées. La Déclaration s'est saisie de l'enjeu des conditions de vie des populations, de leur niveau de vie, de la réduction des écarts de développement, des conséquences négatives au plan social des évolutions économiques, et des programmes en faveur des plus démunis.

Le troisième volet culturel et humain

La Méditerranée étant le berceau des civilisations et des trois religions monothéistes, les 27 partenaires ont montré leur attachement aux relations humaines et au dialogue des civilisations. Barcelone insistait sur la rénovation du dialogue culturel afin de lutter contre les mauvaises perceptions et le fossé grandissant entre les peuples. Compte tenu du caractère particulier des relations méditerranéennes fortement marquées par l'empreinte de l'histoire, un des objectifs fondamentaux du nouvel exercice diplomatique était de donner une impulsion politique majeure pour que soient dépassés les préjugés. L'ignorance, les attitudes de rejet et les mauvaises perceptions ont, en effet, été perçues comme étant le frein essentiel au développement du partenariat.

Le troisième volet de la Déclaration visait donc à améliorer la compréhension entre les peuples en resserrant les liens entre les sociétés civiles. Cela constituait un autre aspect du caractère novateur du nouveau projet. Les initiatives individuelles devaient prendre le pas sur le développement des relations formelles entre les institutions. Les acteurs du processus

devaient mobiliser les régions, les acteurs politiques, sociaux, éducatifs ainsi que les réseaux associatifs. Il leur appartenait de se faire leur propre idée d'un partenariat au sein d'une nouvelle région euro-méditerranéenne où les différents acteurs partageraient une vision commune, un destin commun.

Ainsi, les membres du processus ont-ils reconnu, à Barcelone, la contribution essentielle qui devait être celle de la société civile et l'importance des programmes de coopération décentralisée dans les domaines suivants : l'éducation, la santé, la lutte contre le phénomène raciste et xénophobe, la coopération au sujet des migrations et de l'immigration clandestine, le dialogue à propos des cultures et des religions. Enfin, la création d'un Forum des parlementaires euro-méditerranéens devait donner corps au rapprochement des sociétés civiles.

2. Une mise en œuvre bilatérale et multilatérale à la fois

La mise en place du dialogue constituait l'un des aspects les plus novateurs du Partenariat. Les 27 ont, en effet, adopté un Programme de travail fixant les actions et les priorités devant être mises en œuvre au moyen d'un double dialogue bilatéral et multilatéral, régulier et global portant sur les trois domaines de la déclaration de Barcelone. « L'organisation du dispositif de Barcelone est très complexe car il superpose deux cadres de relations et de coopération entre l'Union européenne et ses partenaires: d'une part, celui « vertical » et le plus ancien—des accords bilatéraux conclus avec chacun d'entre eux (anciens accords d'association reprenant l'ensemble des éléments de la déclaration de Barcelone) et, d'autre part, celui, entièrement nouveau, de la coopération « horizontale » régionale ou multilatérale) instaurée entre les 27 partenaires dont la mise en œuvre est essentielle pour donner corps à l'objectif de faire de la région un espace commun de paix et de prospérité partagée, mais est rendue difficile par l'éventail des participants et les nombreuses tensions ou conflits qui subsistent dans la zone »¹⁰.

Les bons résultats de la coopération bilatérale

Au plan bilatéral, devaient être signés les nouveaux Accords euro-méditerranéens d'association entre chaque pays tiers méditerranéen et l'Union européenne. Ces derniers devaient remplacer les Accords de coopération signés dans les années soixante-dix. Les dispositions varient d'un État partenaire à l'autre mais tous ont en commun la promotion du dialogue politique, le respect des droits de l'homme et de la démocratie, l'établissement d'un libre marché selon les principes établis par l'OMC sur une période transitoire de douze années, le droit de la propriété intellectuelle, les services, les règles de la concurrence, celles régissant le monopole. Les nouveaux Accords visent aussi la coopération économique dans de

¹⁰ La volonté de préserver l'aspect global du processus, ainsi que l'importance particulière des relations avec les pays de la région méditerranéenne et de leur nature très sensible expliquent que la conduite de l'ensemble du partenariat a été confiée par la déclaration de Barcelone aux 27 Ministres des affaires étrangères. Ceux-ci ont tenu, en pratique, une Conférence chaque année pour assurer le suivi du processus à un haut niveau et en définir les grandes orientations. Dans l'intervalle, les travaux sont menés par leurs représentants siégeant soit dans le cadre des Hauts Fonctionnaires (pour le partenariat politique et de sécurité) soit au sein du Comité euro-méditerranéen (pour la coopération des 2^{ème} et 3^{ème} volets). Par ailleurs, des réunions ministérielles dites thématiques sont également organisées entre les Ministres concernés par les principaux secteurs de la coopération pour donner à celles-ci les impulsions nécessaires. In, Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives, Institut d'Études Politiques (Lyon) 14 décembre 2001, 22 pages.

nombreux domaines, la coopération pour les questions sociales et les flux migratoires dont les règles qui régissent la re-admission des immigrants clandestins. Ces derniers traitent enfin de la coopération culturelle¹¹.

Le Conseil d'association (au niveau des ministres) et le Comité d'association (au niveau des hauts fonctionnaires) devaient mettre en place les Accords d'association. Dans la mesure où les compétences européennes se conjugaient aux compétences des pays tiers méditerranéens, ces derniers étaient soumis, après signature, à la ratification des parlements nationaux.

Les résultats en double teinte des actions multilatérales

La coopération régionale décentralisée complétait la dimension bilatérale financée par le Plan MEDA. Pendant du programme PHARE pour l'Europe centrale et orientale, le programme MEDA couvrait l'ensemble des domaines du Partenariat.

Il concernait les actions bilatérales (90%) des fonds et les projets régionaux d'intérêt commun identifiés dans le cadre du dialogue régional et ceux de la coopération décentralisée. Le Conseil de Cannes du mois de juin 1995 avait fixé à 4685 millions d'écus le montant de la coopération financière pour la période 1995-1999¹². A cela s'ajoutaient les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), environ 2 milliards d'écus par an. Cela constituait un saut considérable par rapport aux ressources engagées dans le dernier plan de la PMR entre 1992 et 1996.

Adopté par le Conseil des ministres de l'Union en juillet 1996, le Règlement MEDA contenait les modalités de gestion du Programme. Il remplaçait ainsi les règles en vigueur sous les précédents Protocoles financiers passés avec chaque pays.

L'innovation du programme MEDA concernait les modalités d'allocation des crédits qui étaient soumis, depuis la réforme promulguée par le règlement du Conseil des Ministres européens de juillet 1996, au principe de l'annualité budgétaire ce qui donnait un caractère indicatif à la programmation. La Commission fixait, en revanche, un cadre triennal avec des adaptations annuelles qui donnaient, à la programmation, un certain degré de flexibilité. Il ne s'agissait donc plus d'une aide pour des projets ponctuels mais bien d'un soutien à une politique de réforme globale devant avancer selon des rythmes décidés en commun. Ainsi, les crédits annuels n'étaient pas reconduits s'ils n'étaient pas utilisés afin de stimuler l'avancée des réformes. En outre, l'aspect évolutif des programmes triennaux imposait une vision stratégique pour adapter le financement en fonction de l'avancée des projets.

¹¹ http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/med_ass_agreemnts.htm

¹² Le programme MEDA représentait le quasi quadruplement des crédits auparavant accordés aux pays de cette région. Cette somme incluait, outre la dotation du nouveau programme MEDA, des reliquats de crédits de certains accords d'association ainsi que des dépenses pour l'accompagnement du Processus de paix du Proche-Orient. Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur le *Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives*, Institut d'Études Politiques (Lyon), 14 décembre 2001, 22 pages.

II - UN PREMIER BILAN DU PROCESSUS EURO-MEDITERRANEEN 1995-2000

En raison des attentes qu'il a suscitées, de l'importance particulière de relations méditerranéennes et du caractère complexe et original du Processus de Barcelone, les avancées ne pouvaient se faire que par étape et sur la durée. L'ampleur des difficultés et les évolutions demandées aux pays tiers méditerranéens ont conduit à formuler des conclusions nuancées au regard de la coopération régionale. Les succès de la coopération bilatérale ont fait ressortir des avancées incontestables bien que le retard pris dans la réalisation des objectifs du Partenariat ait paru préoccupant.

A) Les résultats obtenus dans le cadre de la coopération régionale

Bien que par principe les progrès des trois corbeilles soient liés entre elles, les avancées dans chacun des volets ont obtenu des résultats variés principalement en fonction des attentes des différents acteurs.

1. Des autorités publiques dubitatives quant au volet politique et sécuritaire

Le dialogue sur les questions de politique et de sécurité fut engagé grâce à l'organisation de réunions régulières – au moins quatre fois par an – entre Hauts fonctionnaires des ministères des affaires étrangères. Trois réunions ad hoc ont été organisées au niveau des hauts fonctionnaires autour de la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Accepter de se rencontrer pour parler de sujets jusqu'alors considérés comme tabous représenta, en soi, un premier résultat.

En dépit des aléas du Processus de paix au Moyen Orient, les autorités des pays tiers méditerranéens n'ont pas remis en cause leur adhésion au Processus de Barcelone malgré les critiques formulées avec virulence lors de la seconde conférence euro-méditerranéenne de Malte (1997) après le durcissement des positions israéliennes suite aux élections de 1996. Le Processus de Paix du Proche Orient a eu, cependant, de profondes incidences sur les avancées attendues du 1^{er} volet. En effet, les partenaires ont eu du mal à aller au-delà des premiers engagements décrits dans la déclaration de Barcelone dont le document a été considéré comme une mesure de confiance en tant que telle. Les débats au sujet de la Charte ont montré des divergences profondes entre les deux rives quant à l'appréhension des questions de sécurité.

Ainsi, au regard des ambitions affichées, les résultats obtenus dans le cadre du premier volet furent décevants. Les relations méditerranéennes ne se sont pas clairement engagées vers l'établissement de relations de bon voisinage. Entre 1995 et 2000, la mise en place du premier volet de Barcelone n'a pas réussi à créer une nouvelle dynamique de paix entre le Maroc et l'Algérie, la Tunisie et la Libye ou la Syrie, le Liban et Israël. Israël et l'Égypte n'ont pas dépassé le stade d'une "paix froide".

Dans le but de créer la confiance préalable à la mise en place de relations de bon voisinage, un certain nombre de «mesures de partenariat» avait été envisagé dans la déclaration même de Barcelone. Ces actions ont été financées par le programme MEDA (pour un montant d'environ 3 millions d'euros). Des séminaires de formation pour diplomates ont été mis en

place ainsi qu'un réseau d'instituts de politique étrangère (EuroMeSCo), un registre des accords bilatéraux, une coopération entre les services de protection civile en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ainsi qu'un échange d'informations sur les conventions internationales dans le domaine des droits de l'homme, du désarmement et des droits humanitaires.

Les partenaires n'ont pas pu aller au-delà. Bien que Barcelone ait imposé comme principe nécessaire la séparation du Processus euro-méditerranéen du Processus de Paix israélo-palestinien, la crise des Accords d'Oslo a eu des répercussions, certes indirectes, mais évidentes sur le dialogue méditerranéen. Tel fut le constat tiré de la 2^{ème} conférence des Ministres des affaires étrangères tenue à La Valette en avril 1997 où l'on craignait d'assister à l'effondrement du Processus.

Le dialogue sur les questions de politique et de sécurité a tout de même permis l'élaboration, à Stuttgart en avril 1999, de lignes directrices pour l'écriture d'une Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité.

Les Ministres des affaires étrangères s'étaient engagés à en présenter le texte lors de la conférence de Barcelone IV. Or, cela ne fut pas le cas lors de la réunion de Marseille. Les pays tiers méditerranéens ont jugé que la reprise de l'Intifada et l'absence d'avancées significatives vers la paix au Proche Orient rendait caduque la signature de ce document alors que celui-ci devait jeter les bases d'un code de conduite et de gestion des conflits méditerranéens et engager ses signataires moralement et politiquement. La présidence française a d'ailleurs dû peser de tout son poids pour que la conférence ait lieu malgré tout. En effet, la reprise de la violence au Proche Orient a eu des conséquences majeures sur l'ensemble du Processus de Barcelone car les trois partenaires qui n'ont pas signé de traité de paix avec Israël (Syrie, Liban et Autorité palestinienne) se sont montrés très réticents à participer à la coopération régionale et à ses activités (réunions et programmes de coopération). La Syrie et le Liban n'étaient d'ailleurs pas présents à Marseille.

Indépendamment des limitations croissantes à la capacité d'engagement des pays tiers méditerranéens, les débats sur la Charte ont rapidement fait apparaître deux divergences fondamentales dans l'appréhension des questions de sécurité entre les Quinze et les pays du Sud. La première portait sur la conception même du projet et sa finalité. Les pays du Sud insistaient, non sans raison, pour que la Charte repose sur une approche élargie de la sécurité, incluant les aspects politiques, économiques, humains et culturels. Au départ assez éloignés de cette idée qui différait beaucoup de la conception européenne traditionnelle de la sécurité, les Européens avaient fini par en admettre la validité, s'agissant de la Méditerranée. D'ailleurs, cette évolution avait été facilitée par les cinq États méditerranéens de l'Union européenne, qui avaient adopté une Déclaration allant dans ce sens dans le cadre informel et plus restreint du Forum Méditerranéen, à Palma de Majorque, en mars 1998. Elle avait été confirmée, au sein du Partenariat euro-méditerranéen, lors de la conférence de Barcelone III (Stuttgart en 1999). Un problème s'est encore posé ultérieurement lorsque les pays tiers méditerranéens ont demandé que la Charte ait pour objet, non pas tant de renforcer le partenariat politique et de sécurité, que l'ensemble de ses volets, y compris ceux qui portaient sur la coopération. Ce qui revenait, d'un point de vue européen, alors que ces débats furent concomitants à ceux portant sur MEDA II, à renégocier les termes généraux de la coopération selon Barcelone¹³.

¹³ Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur *le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives*, Institut d'Études Politiques (Lyon), 14 décembre 2001, 22 pages.

Les attentes formulées autrement par les pays du Sud, conjuguées au soutien ambivalent de l'Europe au Processus de Paix israélo-palestinien ont eu d'autres répercussions sur les perceptions des pays tiers méditerranéens. Les Quinze n'ont pas réussi à modifier les représentations qu'avaient les pays du Sud à leur égard. Dans leur ensemble, les partenaires du sud ont continué à percevoir la projection de l'Union européenne en Méditerranée comme la manifestation d'un nouvel impérialisme. A ce titre, la création d'une Euroforce maritime (Euromarforce) entre l'Espagne, la France et l'Italie dans le cadre des missions de Petersberg (adoptées en 1993), la mise sur pied progressive de la PESD et la guerre dans les Balkans (et surtout la guerre au Kosovo) n'ont pas modifié la perception au Sud d'une Union européenne centrée sur son propre agenda sécuritaire en Méditerranée. En 2000, l'idée d'un destin commun euro-méditerranéen n'était pas encore partagée

2. Un investissement mitigé de la part des acteurs économiques

Le ralentissement mondial a coûté plusieurs points de croissance aux pays partenaires méditerranéens¹⁴. Ces derniers ont également eu à faire face à une évolution défavorable du prix du baril de pétrole qui est passé de 30 à 18 dollars entre décembre 2000 et 2001. Les recettes touristiques ont également baissé suite aux événements du 11 septembre. Vis-à-vis de l'UE, le déficit commercial s'est maintenu aux alentours de 24 milliards de dollars pour l'année 2000. Le montant des échanges s'est accru de 4 % entre 1995 et 2000 tandis que le taux de couverture est passé de 60 à 68 %. Les chiffres de 2000 montraient que le commerce intrarégional ne représentait que 5%¹⁵ des échanges. Le revenu par tête dans l'Union européenne restait dix fois supérieur à celui de ses partenaires. Le PIB combiné des pays du Maghreb (66 millions d'habitants) était inférieur à celui du Portugal (10 millions d'habitants) tandis que le PIB des États du Mashrek (85 millions d'habitants) était à peu près égal à celui de la Grèce ou de la Finlande (respectivement 10,5 millions et 5 millions d'habitants). La part de la Méditerranée, dans les investissements directs européens, était en 2000 (0,55%), légèrement inférieure à ce qu'elle était en 1995 et largement moindre que le niveau de 1997. Ce mouvement est plus imputable à la prudence européenne envers les marchés émergents en général qu'à une désaffectation envers la Méditerranée. La région peine donc à développer son attractivité même si les flux d'investissement étrangers ont été encouragés par les progrès politiques des privatisations. De même, les investissements de portefeuille restent marginaux au Maghreb et au Mashrek. Ils restent très concentrés sur la Turquie et Israël¹⁶.

Selon Rémy Leveau¹⁷, "la complexité des procédures communautaires et les hésitations de certains pays à s'engager dans une ouverture économique imposant des arbitrages internes difficiles freinaient le processus". La mise en place des réformes visant l'ouverture des marchés ont mis les autorités publiques face à des choix difficiles notamment vis-à-vis des acteurs économiques qui auraient à subir les conséquences des ajustements structurels. Les effets escomptés des programmes de privatisation sont, à court terme, décevants. Sous emploi,

¹⁴ Heba Handoussa, Economic Research Forum, Égypte et Jean-Louis Reiffers, Institut de la Méditerranée, France, *Rapport FEMISE 2002 sur le Partenariat euro-méditerranéen*, juillet 2002, 122 pages, http://www.femise.org/PDF/Femise_A2002fr.pdf

¹⁵ *Le Processus de Barcelone, Cinq ans après 1995-2000*, Le Partenariat euro-méditerranéen, Office des Publications officielles des Communautés européennes, 2000, 39 pages.

¹⁶ Heba Handoussa, Economic Research Forum, Égypte et Jean-Louis Reiffers, Institut de la Méditerranée, France, *Rapport FEMISE 2002 sur le Partenariat euro-méditerranéen*, juillet 2002, 122 pages, http://www.femise.org/PDF/Femise_A2002fr.pdf

¹⁷ *Le Partenariat euro-méditerranéen. La dynamique de l'intégration régionale*. Rapport du groupe de travail présidé par Rémy Leveau, <http://www.plan.gouv.fr/publication/leveau>.

organisation du travail sous optimale et faible productivité font dresser un bilan négatif des concessions. A plus long terme, le renforcement de la situation macro-économique et du cadre légal indispensable comme préalable aux entrées de capitaux et à l'ouverture de secteurs protégés devrait agir comme stimuli aux investissements étrangers dans la mesure où les pays partenaires s'engagent à réformer et moderniser le secteur bancaire et financier et à libéraliser le secteur des services.

D'un côté, l'intégration régionale paraissait déjà être à l'œuvre, mais la perspective d'association à l'Europe et de mise en concurrence économique n'avait pas encore permis de stimuler le rythme des réformes nécessaires pour affronter le choc de l'ouverture. D'une manière générale, les élites politiques et économiques des pays tiers méditerranéens n'étaient pas encore parvenues à saisir l'occasion que représentait l'ouverture des échanges avec l'Europe ni du caractère conditionnel des aides financières pour apaiser les résistances internes à la réforme. L'environnement économique et institutionnel de ces pays restait encore dissuasif pour l'investissement étranger car l'incertitude quant à la pérennité des réformes demeurait.

La question agricole demeure un obstacle majeur au développement économique de la région même si la période récente semble ouvrir de réelles perspectives en matière de libéralisation agricole euro-méditerranéenne. Les subventions européennes et la PAC freinent le développement des pays tiers méditerranéens. Ainsi, début juin 2002, le Président de la Commission ainsi que le Président du Parlement européen se sont prononcés en faveur d'une ouverture accrue des marchés agricoles communautaires aux exportations méditerranéennes. Les deux Accords d'association avec l'Algérie et le Liban contiennent d'ailleurs des avancées notables en matière de libéralisation des produits agricoles. Ainsi, l'UE a adopté une libéralisation immédiate pour un grand nombre de produits agricoles algériens, à l'exception de produits sensibles soumis à des contingents tarifaires. Avec le Liban, l'UE a mis en place une "liste négative" permettant de couvrir un plus grand nombre de produits agricoles. En effet, ces concessions dans le cadre de Barcelone sont indispensables car, si les préférences accordées par l'UE sont réelles, et si les fruits et les légumes sont parmi les produits nominalement les moins protégés au sein de la PAC, les pays tiers méditerranéens doivent faire face à des taux de protection très élevés, une sur-représentation des contingents tarifaires dans les fruits et légumes et une concentration des pics tarifaires dans l'agriculture : 91 % des pics tarifaires européens concernent les produits agricoles. L'amélioration de l'accès aux marchés agricoles communautaires, le fonctionnement à avantages comparatifs inversés du partenariat euro-méditerranéen, la poursuite des réformes intérieures ainsi qu'une coopération régionale agricole renforcée seuls permettront le développement¹⁸.

Parallèlement, les institutions européennes ont fait face à un problème structurel: la faiblesse de la capacité d'absorption des pays tiers méditerranéens. En effet, les différentes administrations des pays tiers n'ont pas été en mesure de mettre sur pied des projets économiques à la hauteur des sommes engagées par l'Union européenne pour des raisons certes politiques mais aussi par manque de capacité.

Le total des engagements au titre de l'aide de la Communauté européenne à la région méditerranéenne pour la période 1995-1999 était de 4 422 millions d'euros dont 3 435 millions d'euros pour le programme MEDA et 424 millions d'euros d'aide en faveur des Palestiniens dans le cadre du Processus de paix israélo-palestinien.

¹⁸ Heba Handoussa, Economic Research Forum, Egypte et Jean-Louis Reiffers, Institut de la Méditerranée, France, *Rapport FEMISE 2002 sur le Partenariat euro-méditerranéen*, juillet 2002, 122 pages, http://www.femise.org/PDF/Femise_A2002fr.pdf

Pourtant, le total des paiements était de 1 615 millions d'euros dont 890 millions d'euros pour le programme MEDA, 256 millions d'euros d'aide en faveur des Palestiniens dans le cadre du processus de paix. Le total des prêts de la BEI en faveur de la région méditerranéenne pour la période 1995-1999 s'élevait à 4 672 millions d'euros.

À la fin de l'exercice 1999, l'écart cumulé entre engagements et paiements s'élevait à 2 545 millions d'euros. Durant la période 1995-1999, les paiements représentaient par conséquent 26% des engagements.

Afin d'aider les administrations des pays tiers méditerranéens à gérer l'offre financière des programmes MEDA ainsi que son affectation, des enceintes régionales ont été mises sur pied dans les secteurs prioritaires retenus par les ministres : coopération industrielle, environnement, eau, énergie, transports et société de l'information.

- **Coopération industrielle** : quatre grands axes ont été identifiés : investissement, innovation, mesures relatives au marché unique et PME.

Des projets de coopération ont été élaborés sous la forme d'un réseau d'organismes de promotion des investissements (4 millions d'euros) ou sont encore en cours d'élaboration, à l'instar du programme d'action en faveur d'un marché unique (5-10 millions d'euros) et du programme sur la qualité et l'innovation destiné aux PME (10-15 millions d'euros). Jusqu'à présent, MEDA a financé le programme MEDSTAT, qui vise à promouvoir la coopération entre instituts statistiques (20 millions d'euros), plusieurs réseaux d'institutions économiques (chambres de commerce, organisations de PME, fédérations industrielles), auxquels 6 millions d'euros environ ont été accordés, ainsi qu'un réseau d'instituts de sciences économiques intitulé FEMISE (2 millions d'euros).

- **Environnement** : un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme (SMAP) a pu être défini. Une première série de projets a été lancée (7 millions d'euros). La seconde série fut lancée en l'an 2000 (20 millions d'euros).

- **Eau** : les grandes lignes d'un programme d'action ont été adoptées et lancées en l'an 2000 (20 millions d'euros).

- **Énergie** : plusieurs projets concernant le cadre juridique et administratif ont été lancés dans les domaines suivants : dialogue portant sur les politiques, l'interconnexion des infrastructures et l'analyse, énergie et environnement urbain, applications de l'énergie solaire, réseau de formation et raccordement des réseaux de distribution électrique (environ 10 millions d'euros au total).

- **Transports** : une première série de projets dans le domaine du transport maritime a été lancée en 1997 (9 millions d'euros). Un projet de transport intégré devait être lancé en l'an 2000 (10 millions d'euros ?).

- **Société de l'information** : un projet portant sur le cadre réglementaire de la société de l'information a été lancé (3 millions d'euros) et le vaste programme EUMEDIS (réseau, interconnexion et projets-pilotes concernant des applications informatiques particulières) est désormais opérationnel (45 millions d'euros).

3. Le troisième volet, une attente importante de la part de la société civile

Le 3^{ème} volet du Processus de Barcelone recouvre des thèmes qui touchent à la partie la plus sensible – et la plus profonde – des relations méditerranéennes. Leur prise en compte est, pour cette raison, essentielle pour concrétiser l'ambition de faire de la Méditerranée un trait d'union. A ce titre, le dialogue et la coopération concernant les matières de la dimension humaine, culturelle et sociale du partenariat revêtent aussi une grande importance, y compris pour la réussite des autres volets.

L'objectif du troisième volet est d'apporter une réponse aux défis humains et sociaux conséquence des ajustements structurels économiques, de "mettre à niveau" le système éducatif et d'engager un dialogue culturel entre les deux rives dans le but de dépasser les incompréhensions et les mauvaises perceptions héritées de l'histoire contemporaine. Or, le modèle "d'euro-méditerranée" se heurte avec d'autres représentations qui elles-mêmes s'entrechoquent. L'identité méditerranéenne revêt une autre résonance au Sud. Alors que leurs nations s'élaborent encore, les pays tiers méditerranéens sont jaloux de leur souveraineté. Les notions de panarabisme ont vécu mais demeure l'attachement à la notion d'Umma. Le tropisme arabe vers le Golfe persique et l'Asie mineure contrebalance aussi les représentations mentales d'un monde méditerranéen auquel le souvenir de la colonisation est encore associé. Les inégalités entre niveaux de développement font de l'immigration une question des plus sensibles. Aussi la mise en œuvre des dispositions de la troisième corbeille de Barcelone est-elle délicate et nécessairement lente. Toutefois, cette identité euro-méditerranéenne trouve un écho dans les pays du Maghreb mais également en Égypte et au Liban.

Pourtant, pour les sociétés des pays de l'Europe méditerranéenne, l'idée de Méditerranée comme lieu de rencontre et d'échange signifiait quelque chose. La projection de l'Europe en Méditerranée a ainsi trouvé un écho profond parmi la majeure partie du tissu associatif sur la rive nord. Ainsi, concernant le dialogue culturel, la mise en place des programmes MEDA a rencontré une formidable attente de la part des acteurs de la société civile de la rive nord comme de la rive sud à des degrés cependant divers. L'attente de la société civile des pays tiers méditerranéens envers l'Europe est immense et les initiatives euro-méditerranéennes ont été très nombreuses. Les programmes cadre de coopération lancés dans les domaines du patrimoine (Conférence des Ministres de la culture de Bologne en avril 1996) et de l'audiovisuel (Conférence de Thessalonique de novembre 1997) ont eu un certain succès. Euro-Med Heritage fut doté de 17 millions d'euros. Son objectif était de préserver et valoriser le patrimoine culturel euro-méditerranéen. Le programme Euro-Med Audiovisuel (d'un montant de 20 millions d'euros) visait à soutenir des projets de coopération en matière d'audiovisuel, de radio, de télévision et de cinéma.

En revanche, malgré la tenue à Stockholm d'un séminaire consacré au dialogue entre les cultures et les civilisations (avril 1998), aucune action nouvelle n'avait été entreprise avant 2000. Deux raisons majeures ont expliqué cette situation : la gestion difficile des programmes MEDA, la priorité donnée par la Commission au volet économique. Toutefois, il est apparu rapidement que la réalisation des objectifs de Barcelone dans ce secteur butait généralement sur l'obstacle de taille que constituait la mise en place d'un véritable dialogue culturel dans le cadre de la coopération actuelle à cause de ses propres contraintes. Ces mêmes difficultés ont été à l'origine du report du lancement du 3^{ème} programme cadre Euro-med Sciences humaines qui avait été adopté sur une initiative française en mai 1998. Son objet était précisément de favoriser le rapprochement entre les peuples et les sociétés des deux rives de la Méditerranée

par des actions de coopération entre leurs institutions de recherche en sciences humaines (histoire, sociologie ; études des civilisations, etc.)¹⁹.

La problématique des droits de l'homme constitue le «corpus » des principes de Barcelone. L'insertion d'une clause de conditionnalité dans chacun des Accords d'association lui donna un poids supplémentaire. Or, dans ce domaine plus encore que dans les autres, rares ont été les avancées. La principale difficulté à laquelle se sont heurtées les institutions européennes fut de faire la part de ce qui revenait aux traditions et aux spécificités des sociétés méditerranéennes devant être respectées dès lors qu'elles n'étaient pas un alibi pour masquer les atteintes aux droits de l'homme. La seconde fut de ne pas s'ériger en donneur de leçon d'autant que cela aurait été profondément contraire à la démarche de reconnaissance et de réciprocité culturelle dont le partenariat se réclamait.

Cependant, l'objectif du troisième volet de Barcelone était de développer la société civile. Faire d'elle le relais des idées démocratiques et du paradigme européen selon lequel le développement de l'État de droit irait de pair avec le développement de la démocratie et la prospérité. L'Union européenne souhaite contourner les résistances institutionnelles et sociales en touchant directement les associations, les syndicats, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales. Dans ce domaine, les Quinze se trouvent dans une situation diamétralement opposée à celle qu'ils ont connu pour l'Est de l'Europe. En effet, les deux programmes PHARE et Tacis, qui ont accompagné les procédures d'adhésion et la transition vers la démocratie politique et l'économie de marché, appuyaient une réelle volonté de démocratisation de la part des anciens pays de l'Est en totale rupture avec leur passé communiste. A l'inverse, l'Union européenne doit soutenir, encourager et, dans certains cas même, susciter un mouvement vers la libéralisation dans les pays tiers méditerranéens.

Les lenteurs du troisième volet rejoignent celles opposées au premier volet. Les régimes des pays tiers se méfient des efforts européens déployés en direction de la société civile dont le développement minera, à terme, l'assise de leur pouvoir. La situation est certes variable d'un pays à l'autre et il faut là remarquer les efforts entrepris notamment au Maroc. Mais d'une façon générale, l'Europe butte sur l'émergence d'une véritable société civile indépendante des pouvoirs en place. Elle est pourtant un acteur essentiel à côté des États dont elle devait influencer ou compléter utilement l'action. Cependant, ces dernières sont restées dépendantes du bon vouloir des gouvernements et, partant, n'ont ainsi manifesté qu'une faible autonomie. Plus encore, "les violences que leur contestation pourrait engendrer ont souvent été instrumentalisées par les États afin que cela serve à leur maintien"²⁰.

Toutefois, l'Union européenne a été en mesure de financer des organisations non gouvernementales, des groupes et des initiatives faisant la promotion des valeurs démocratiques de l'État de droit, du respect des droits de l'homme et d'une culture politique commune aux partenaires méditerranéens. 36 millions d'euros ont été affectés à la plupart des programmes de coopération régionale en faveur des diverses activités de la société civile. Le programme MEDA Démocratie a ainsi apporté son soutien à un grand nombre de projets à partir de 1996.

¹⁹ Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives, Institut d'Études Politiques (Lyon) 14 décembre 2001, 22 pages.

²⁰ Hamit Bozarslan, *Stabilité politique et violence dans la Méditerranée musulmane : les cas turcs, marocains et égyptiens*, <http://www.plan.gouv.fr>

B) Les succès de la Coopération bilatérale²¹

Entre 1995 et 1999, les pays tiers méditerranéens se sont engagés dans un processus de négociation, signature et ratification des nouveaux Accords d'association euro-méditerranéens. Parallèlement, les programmes MEDA ont été mis en place afin de financer des réformes structurelles ainsi qu'une multitude de projets.

1. La signature des Accords d'Association

Dans la mesure où ils reprenaient tous les engagements de la déclaration de Barcelone et où ils devaient faire l'objet d'une signature, les Accords d'association constituent la véritable ossature du Partenariat euro-méditerranéen. Sur le plan bilatéral, le cadre institutionnel restait inachevé en 2000 bien que le processus de leur renégociation ait connu un bon démarrage pendant les deux premières années avec la conclusion des accords avec la Tunisie (dès juillet 1995), du Maroc (février 1996), puis de la Jordanie (novembre 1997), ainsi que de ceux – d'une nature plus spécifique – signés avec Israël (accord de libre échange de novembre 1995 excluant le bénéfice des fonds MEDA) et un accord à titre intérimaire avec l'Autorité palestinienne (février 1997). En revanche, il a pris du retard avec les autres pays méditerranéens, puisque ce n'est qu'en septembre 2001 que l'accord avec l'Égypte a pu être signé et que s'achevaient en 2001, les négociations de ceux de l'Algérie et du Liban. A la même époque, les accords signés en 1997 avec la Jordanie étaient en attente de ratification. Les négociations avec la Syrie ont commencé assez tard du fait de la complexité de son économie.

Même si cinq années ont été nécessaires après le lancement du processus pour parvenir à ce résultat, il faut en souligner l'importance car ces accords ne comportent pas de limitation de durée. Il y a là un acquis qui est de nature à conférer au Processus euro-méditerranéen une réelle solidité et crédibilité, malgré la fragilité persistante du cadre de coopération régionale.

Une remarque cependant, la longueur très excessive des délais – souvent de l'ordre de trois ou quatre ans – pris par les Parlements des États de l'Union européenne pour les ratifications du côté européen. Ainsi en 2000, seulement quatre de ces accords (Tunisie, Maroc, Autorité palestinienne et Israël) étaient-ils en vigueur. Cette lenteur a jeté un doute aux yeux des partenaires du Sud sur le degré réel d'engagement de l'Europe en faveur de la Méditerranée après les intentions affichées à Barcelone²².

2. Les réalisations des programmes bilatéraux MEDA

Allant à l'encontre d'habitudes solidement établies, la réforme promulguée en 1996 pour l'allocation de l'aide MEDA avait suscité des réticences. Ces difficultés ont, en partie, expliqué les retards pris dans la renégociation de certains accords. Ultérieurement, les pays tiers ont critiqué la complexité et la lourdeur des procédures européennes qui auraient été incapables de lancer des nouveaux programmes de coopération et de favoriser l'investissement dans un univers où tout est souvent affaire de réseaux et de confiance.

²¹ COM(2000) 497 final.

²² Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur *le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives*, Institut d'Études Politiques (Lyon), 14 décembre 2001, 22 pages.

C'est en effet aux autorités de définir quels sont les domaines dans lesquels ils souhaitent développer une coopération avec l'Europe. Leurs projets définis, ils doivent ensuite s'adresser aux services de la Commission. D'une façon générale, les phases de lancement des projets prennent du temps comme l'a démontré la mise en place des programmes PHARE et Tacis pour les pays de l'Est. Cependant, l'expertise nécessaire, les moyens et la connaissance des possibilités offertes par l'Europe ainsi que les rouages de ses services font souvent défaut aux administrations des pays tiers.

Pourtant, dans les faits, la Commission détient une marge de manœuvre. Elle peut, d'un côté, orienter et aider les pays tiers à monter leurs projets par le biais des représentations de l'Union européenne présentes dans chacun des pays du Sud qui peuvent aider à la formulation et à la motivation des demandes.

Certaines des critiques ont porté leurs fruits dans la mesure où la Commission a, par la suite, simplifié ses procédures et réformé la gestion de l'aide notamment en la centralisant au sein de la division Europaïd.

D'un autre côté, il existe aussi, une certaine logique politique. Les services de la Commission sont en mesure de s'adresser directement aux services compétents pour présenter leur expertise et leur suggérer un domaine de coopération éventuel.

Ainsi, selon le bilan établi par la Commission européenne à la veille de la Conférence de Barcelone V (Marseille, novembre 2000), sur un total de 3,435 milliards d'euros engagés pour l'ensemble de la période écoulée du programme MEDA I (1995-1999), 890 millions seulement avaient été décaissés, soit à peine 26%. Or, ce pourcentage a été plus faible encore – avec une moyenne de l'ordre de 20% -- pour les paiements de la coopération bilatérale, en dépit de quelques exceptions (40% pour la Tunisie et la Jordanie).

Cela tendrait à montrer que, selon toute vraisemblance, les défaillances n'ont pas été seulement imputables au nouveau système mis en place par l'Union, mais aussi aux retards survenus pour la conclusion des Accords d'association ainsi qu'aux difficultés rencontrées par les pays méditerranéens pour la préparation et la gestion des projets.

La répartition des engagements/paiements, par partenaire dans le cadre des programmes indicatifs nationaux MEDA, furent les suivants: un soutien budgétaire direct fut attribué à l'ajustement structurel afin d'accompagner la mise en œuvre effective des programmes déjà imposée par les institutions de Bretton Woods pour un montant de 600 millions d'euros au total. Ce qui représentait 20% des engagements au titre de MEDA pour la période 1995-1999. Les partenaires bénéficiaires ont été le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Jordanie et le Liban.

Une aide à la coopération économique en direction du secteur privé fut mise en place. Des opérations de capital-risque gérées par la BEI furent développées pour un montant de 1035 millions d'euros au total, soit 30% des engagements au titre de MEDA. Les principaux partenaires bénéficiaires ont été le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, l'Égypte et l'Autorité palestinienne.

Dans le secteur social, (santé, éducation, etc.) des activités ont été lancées pour atténuer les effets négatifs à court terme de la transition économique. Des fonds sociaux ainsi qu'un mécanisme d'ajustement sectoriel (dans le secteur de l'assurance santé en Tunisie) ont été dotés de 1 milliard d'euros, soit 29% des engagements au titre de MEDA.

Le Maroc et la Jordanie ont bénéficié d'une aide pour l'environnement de 235 millions d'euros, soit 7% des engagements au titre de MEDA. Tous les partenaires, à l'exception de la

Syrie, ont aussi bénéficié de bonifications d'intérêts sur des prêts de la BEI pour des projets environnementaux.

Des programmes de développement rural ont été lancés au Maroc, en Tunisie et en Syrie à hauteur de 155,5 millions d'euros, soit 4,5% des engagements au titre de MEDA.

III - LE DEBAT EUROPEEN SUR LA RELANCE DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

En 1999, les institutions analysèrent les obstacles auxquels se heurtaient les partenaires dans la mise en oeuvre des réformes euro-méditerranéennes. Elles en tirèrent les conséquences, en faisant la promotion d'une volonté nouvelle.

A) L'analyse européenne du premier bilan mitigé de Barcelone

Les institutions européennes firent un premier bilan du Processus euro-méditerranéen cinq ans après la signature de la déclaration de Barcelone. Les résultats obtenus paraissaient mitigés au regard des ambitions affichées en 1995. Ils étaient bien en deçà des attentes formulées lors de la conférence de Barcelone. Il est vrai que de nombreux obstacles ont rendu difficile le renouvellement de la coopération Nord-Sud tels que le ralentissement de la croissance au Nord et la crise de l'endettement dans de nombreux pays du Sud, des tensions sociales aiguës et un climat politique tendu marqué par la montée inquiétante de la violence civile. Ce faisceau d'éléments n'explique qu'en partie le désenchantement partagé par les pays tiers méditerranéens. Bien que le bilan de 2000 insiste sur le nombre croissant d'Accords d'association ratifiés, le nécessaire développement d'une intégration régionale Sud-Sud et la réforme des programmes MEDA²³, le problème essentiel auquel se heurtait l'Union européenne était l'absence de volontarisme politique de la part de l'Europe auquel répondait celle des pays du Sud.

Certes, les ambitions affichées en 1995 étaient immenses et les Européens avaient conscience de s'engager dans un processus long et difficile. Pour tous les protagonistes, la réussite du Partenariat euro-méditerranéen se verrait dans plusieurs années, voire dans une ou deux générations. Les acteurs européens faisaient, de leur côté, le pari que, de ce processus, naîtrait une dynamique qui donnerait naissance à une volonté partagée de vivre un destin euro-méditerranéen commun. De fait, la signature de la déclaration de Barcelone a fonctionné comme une mesure de confiance et de sécurité à l'échelle de la complexité des enjeux de sécurité en Méditerranée à laquelle tous les partenaires ont souscrit pour le principe. Cela peut être considéré comme une avancée vers l'établissement de relations de bon voisinage, toutefois, la mise en oeuvre des dispositions posait un tout autre problème, tant pour les partenaires européens que pour les pays tiers méditerranéens. Tous les partenaires ont adopté une attitude en retrait par rapport aux engagements pris à Barcelone.

Dans leur ensemble ou individuellement, les Européens ont adopté une attitude ambivalente entre 1995 et 2000, alors même que l'impulsion politique européenne était cruciale. Les priorités de l'Europe se recentraient sur la construction européenne et le processus de l'élargissement à l'Est comme l'ont montré la signature successive des traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997), la Conférence intergouvernementale (1999) qui déboucha sur le traité de Nice (2000), la rédaction d'une Charte des droits fondamentaux européens et la réunion d'une Convention européenne (2002) qui préparait la nouvelle vague d'intégration à l'horizon 2004. L'évolution de l'environnement géostratégique a également obligé l'Europe à accroître ses responsabilités dans les Balkans.

²³ *L'Avenir du Partenariat euro-méditerranéen*, <http://www.industrie.gouv.fr/eic/dossier/doc/med.htm>

Parallèlement, le poids des intérêts commerciaux et la protection européenne dans certains secteurs ont laissé penser que l'Europe était plus soucieuse de préserver ses parts de marché, de préparer les marchés des pays tiers méditerranéens aux produits européens, d'éviter l'émergence d'industries concurrentielles que de favoriser le développement en Méditerranée. Les institutions européennes ont ainsi eu du mal à appliquer et à faire appliquer les conditions politiques et économiques nouvelles qui devraient subordonner son soutien financier.

Les Européens n'ont pas pris la juste mesure de l'enjeu que pouvait représenter l'instabilité de la Méditerranée pour leur sécurité. L'élargissement à l'Est a fait l'objet d'un consensus parmi tous les membres de l'Union, ce ne fut pas le cas pour le Processus euro-méditerranéen. De ce fait, les objectifs de l'Union n'apparaissent pas clairement.

De plus, si les ambitions formulées par l'Europe vont à l'encontre des intérêts américains, la relation privilégiée que chacun des États membres entretient avec l'allié américain l'emporte. Or, au sortir de la guerre froide, force est de constater que les États-Unis ne partageaient pas la vision européenne d'une Méditerranée stabilisée. Favorable au maintien du statu quo (*containment*), la Méditerranée est restée cette voie maritime essentielle pour la protection des deux intérêts vitaux américains (le libre acheminement du pétrole, la sécurité d'Israël). Plus encore, elle est devenue un des maillons essentiels de la maîtrise américaine du Proche Orient et de l'Asie centrale et mineure, "centre de gravité" de la puissance américaine selon nombre d'analystes.

Dans un même mouvement, la région méditerranéenne est devenue le lieu de l'affrontement privilégié entre les Occidentaux, entre les États membres qui croient en une Europe politique, acteur à part entière des relations internationales et ceux pour qui l'Union européenne doit rester un grand marché et s'inscrire dans une relation transatlantique forte. Les enjeux de la région méditerranéenne agrandie furent au cœur de la refonte de l'Alliance atlantique et de l'écriture de son "nouveau concept stratégique" adopté en 1999 ainsi que l'a démontré "la bataille de Naples" en 1995 lorsque le gouvernement français a souhaité donner, à un Européen, le commandement maritime de la zone sud de l'OTAN (AFSOUTH). La guerre du Kosovo en fut un autre exemple.

La gestion américaine du conflit israélo-palestinien démontra la volonté américaine de cantonner l'Union européenne dans le rôle de payeur de la paix. Le Processus de paix israélo-palestinien fut aussi le révélateur de perceptions profondément différentes entre Européens et Américains. En contre partie de leur soutien au Processus de paix israélo-palestinien, Washington laissait carte blanche aux régimes arabes pour lutter contre leurs désordres internes. Le message américain allait donc à l'encontre des attentes européennes formulées dans le premier volet de la déclaration de Barcelone. La diplomatie américaine ne croit pas à une vision globale des enjeux de sécurité.

Plus encore, incapable de penser en termes de partenariat entre puissances occidentales, les États-Unis ont vu, dans le Partenariat euro-méditerranéen, une concurrence à leur hégémonie tant à l'égard des Européens qu'à l'égard des pays arabes. Washington n'a eu de cesse de mettre en place d'autres programmes comme le Processus MENA (un développement économique allant de pair avec les Accords d'Oslo), l'initiative Stuart E. Eizenstadt²⁴ en direction du Maghreb (dans le domaine économique). Le Dialogue Méditerranéen de l'OTAN

²⁴ Stuart Eizenstadt, a proposé en 1998 "l'initiative Eizenstadt" une nouvelle vision américaine d'un "Maghreb à trois" (Tunisie, Algérie, Maroc), qui visait la mise en place d'une concertation politique au plus haut niveau avec les dirigeants maghrébins, l'organisation d'un espace économique unique intégré et cohérent favorisant les échanges avec le marché commun américain de l'Aléna (États-Unis, Canada, Mexique), enfin la promotion de partenariats commerciaux et financiers entre les entreprises privées des deux ensembles.

consiste à renouer des relations bilatérales fortes avec les pays arabes dans le but de contrebalancer les efforts européens. Le jeu américain envers le Maroc, l'Algérie et l'Égypte est un exemple de leurs efforts diplomatiques. Entre 1995 et 2000, la stabilité des rives méditerranéennes est devenue l'enjeu des puissances occidentales réduisant les efforts de stabilisation entrepris par les différents protagonistes.

Ainsi, les positions diverses des États membres quant à la priorité à accorder à la région et le souci de ne pas aviver les antagonismes ont affaibli la position européenne et réduit les exigences que l'Union européenne pouvait avoir à l'égard des pays du sud²⁵.

Si en 1995, la force d'attraction de l'Union européenne obligeait les pays tiers méditerranéens à ne pas tourner le dos aux propositions européennes, en 2000, le désenchantement professé par les partenaires du Sud démontrait une certaine prise de distance vis-à-vis de l'attitude européenne. L'arrivée au pouvoir de deux jeunes monarques au Maroc et en Jordanie et celle de Bechar El Assad en Syrie n'a pas non plus réussi à insuffler une nouvelle dynamique régionale.

Les critiques les plus souvent formulées par les pays tiers méditerranéens visaient les lourdeurs institutionnelles du processus (MEDA) ainsi que l'exclusion des produits agricoles de la zone de libre échange. En effet, la complexité de l'architecture du Processus de Barcelone a eu des conséquences directes sur sa mise en oeuvre. D'une part, le développement du partenariat faisait appel, du côté de l'Union, à des compétences et des instances différentes pour le traitement des domaines considérés, selon qu'ils relevaient du 1^{er} pilier de Maastricht (matières économiques et commerciales), du 2^{ème} (volet politique et de sécurité au titre de la PESC) ou du 3^{ème} (matières du domaine de Justice/Affaires intérieures); voire de secteurs encore peu couverts par le processus d'intégration communautaire (les questions culturelles, par exemple). La nécessité de veiller à une progression parallèle a, d'autre part, expliqué une autre forme de lenteur. Outre le souci d'équilibrer l'avancement des corbeilles, il existe en effet, un lien indissociable entre les deux concepts de développement et de stabilité²⁶.

De fait, à la baisse du volontarisme européen répondait la défiance des pays tiers méditerranéens. Même les régimes les plus ouverts aux propositions européennes (Maroc, Tunisie et Égypte) avaient conscience des conséquences éventuelles de la mise en place des volets un (politique et sécurité) et trois (culture et société) dans leurs sociétés profondément instables. Compte tenu de la nature autoritaire de leurs régimes et des instabilités internes, modifier les institutions pour instaurer un État de droit et mettre en place les règles de bonne gouvernance équivaldrait, à terme, à remettre en question le pouvoir des élites souvent captatrices. Plus encore, une instauration brutale de la démocratie pouvait, le cas échéant, porter au pouvoir l'opposition islamiste comme cela aurait pu être le cas en 1992 en Algérie. De la même façon, l'emphase donnée au développement d'une véritable société civile indépendante pouvait réduire leurs acquis ou, à l'inverse, renforcer l'emprise des mouvements islamistes sur la société.

Pour des raisons similaires, cinq années n'ont pas été suffisantes pour renverser des économies reposant souvent sur l'exploitation de la rente pétrolière. Dans tous les pays, les attentes

²⁵ Rapport du groupe de travail présidé par Rémy Leveau, Le Partenariat euro-méditerranéen, *La dynamique de l'intégration régionale*, <http://www.plan.gouv.fr>

²⁶ Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur *le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives*, Institut d'Études Politiques (Lyon), 14 décembre 2001, 22 pages.

européennes dans les domaines du droit bancaire, du système financier, du respect du droit des contrats et des principes élémentaires de l'économie de marché tel que la libre concurrence imposait des arbitrages allant à l'encontre de pratiques clientélistes et des intérêts des groupes sociaux maîtrisant le secteur économique. Ce mode de fonctionnement assure, en effet, le maintien au pouvoir des généraux algériens, du Makhzen marocain ou de la "famille" de Ben Ali en Tunisie.

Les pays tiers méditerranéens ont donc adopté un double jeu entre l'Europe et les Etats-Unis chaque fois que cela était possible. L'exemple du gouvernement algérien oscillant entre défiance à l'égard de l'Europe (et de la France) et attirance envers les Etats-Unis fut, à ce titre, parlant.

B) La réponse des institutions européennes : retrouver un volontarisme politique

L'Europe a souhaité répondre aux lenteurs du Partenariat euro-méditerranéen. La Commission a lancé un véritable programme pour lui donner un nouvel élan.

Au mois de juin 2000, les institutions européennes ont adopté lors du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement de Santa Maria da Feira au Portugal, une stratégie commune pour la Méditerranée. Le Commissaire aux relations extérieures, Chris Patten, reconnaissait que, malgré la signature de la déclaration de Barcelone, l'attitude des Européens fut ambivalente vis-à-vis des enjeux méditerranéens²⁷. L'Europe devait donc reconnaître le potentiel que représentait la région méditerranéenne. Elle devait faire en sorte de réaffirmer la priorité stratégique absolue que constituait la Méditerranée.

La stratégie commune²⁸ exhortait les pays membres à entreprendre un réexamen complet du Processus afin de lui imprimer un nouvel élan. Il s'agissait de donner davantage de cohésion et de dynamisme. Il fallait continuer à travailler à l'élaboration d'un espace commun de paix et de stabilité en facilitant l'échange d'informations afin de lutter contre toutes les activités illicites et de mieux coopérer pour assurer la prévention des conflits. La Méditerranée devait revenir au centre des préoccupations européennes. L'Union européenne devait, pour sa part, donner une nouvelle impulsion à la démocratie, aux droits de l'homme, à la mise en place d'un État de droit et de la paix au Proche Orient. Les questions environnementales ainsi que les volets sociaux, culturels et économiques devaient recevoir une attention approfondie.

La Commission a établi le 6 juin 2000 une communication au Conseil et au Parlement européen en vue de préparer la quatrième réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères intitulée : "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone"²⁹. Ainsi que le titre du document l'indiquait, le Processus euro-méditerranéen devait acquérir un nouvel élan. La Commission réitérait sa confiance dans les principes du partenariat, dans l'approche globale et approfondie décidée à Barcelone ainsi que sur la progression parallèle, équilibrée et complémentaire entre les trois volets. Néanmoins, la Commission attirait l'attention sur une adaptation nécessaire du cadre institutionnel par lequel les instruments du partenariat avaient été mis en œuvre jusque là. En effet, selon la Commission, la première phase fut caractérisée par un foisonnement d'activités sans que les priorités aient été clairement établies.

²⁷ *Le Processus de Barcelone, Cinq ans après 1995-2000*, Le Partenariat euro-méditerranéen, Office des Publications officielles des Communautés européennes, 2000, 39 pages.

²⁸ Bull. UE 6-2000 pp. 38-45.

²⁹ COM(2000) 497 final.

La quatrième conférence de Marseille du mois de novembre 2000 a exprimé la volonté de donner un nouvel élan et formulé les conclusions suivantes : un engagement en faveur d'une paix globale, juste et durable au Proche Orient sur la base d'une application des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, des termes de la conférence de Madrid et des Accords d'Oslo ; le renforcement du dialogue politique, l'accélération de la conclusion des Accords d'association, le renforcement du processus d'intégration régionale Sud-Sud, le renforcement du soutien apporté à la société civile.

A Marseille, les participants ont souhaité renforcer les liens entre le programme MEDA et la mise en place des réformes. Les ministres ont ainsi décidé de lier plus étroitement les activités menées dans le cadre MEDA aux Accords d'association et en mettant davantage l'accent sur le recours à une approche sous-régionale de la coopération. Officialisée par un nouveau règlement du Conseil en date du 27 novembre 2000, cette nouvelle réforme paraît avoir marqué un progrès indéniable sur le plan de l'efficacité, puisqu'on a assisté, au cours de cette même année, à un accroissement spectaculaire des taux d'engagement et de paiement des crédits.

Cette décision a été couplée avec une refonte de l'ensemble du système de gestion de l'aide extérieure de l'Union, pour laquelle a été créé un organisme spécifique (Europaid) le 1^{er} janvier 2001. La Direction générale des relations extérieures est toujours responsable de tout ce qui est politique : de la programmation pluriannuelle sur la base du cadre global stratégique dans lequel l'Union européenne travaille avec chaque pays. Une fois cette grille entérinée par les États membres, EuropAid est appelé à identifier les actions concrètes, à préparer des projets à suivre leur exécution, à s'assurer de leur bon déroulement³⁰. EuropAid est donc chargé d'assurer «horizontalement» toute la chaîne des tâches d'exécution de la coopération, de gérer le «cycle des projets» jusqu'à son évaluation. Elle est également responsable tant des aspects techniques que contractuels et financiers des projets. La Direction «Méditerranée du sud, Proche et Moyen Orient» (Direction B) est l'une des cinq directions «Opérations». Elle est composée d'unités opérationnelles couvrant un secteur spécifique, Transport, infrastructure, eau et énergie ; Développement social, santé éducation ; Coopération économique, secteur privé, PME ; Actions bilatérales dans le domaine de l'appui institutionnel et des réformes administratives³¹.

En outre, afin de lutter contre la tendance à la dispersion des actions et au «saupoudrage» des crédits, une possibilité a été instituée au profit des pays méditerranéens de bénéficier, au titre de la coopération bilatérale, de «facilités sectorielles» relativement importantes pour l'appui au développement de secteurs jugés stratégiques. Par ailleurs, les procédures de décision ont été également allégées, avec la suppression de la consultation des États membres sur les projets à Bruxelles ; celle-ci a été partiellement compensée, en amont, par un renforcement de la concertation, dans les pays méditerranéens entre les Ambassades des Quinze et les Délégations de la Commission (dont le rôle a par ailleurs été renforcé pour la gestion des programmes)³².

³⁰ *Le rôle d'"EuropAid Office de Coopération"*, Dossier spécial Euromed, Édition no 20, 10 Avril 2001, http://europa.eu.int/comm/external_relations

³¹ *Le rôle d'"EuropAid Office de Coopération"*, Dossier spécial Euromed, Édition no 20, 10 Avril 2001, http://europa.eu.int/comm/external_relations

³² Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur *le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives*, Institut d'Études Politiques (Lyon), 14 décembre 2001, 22 pages.

L'enveloppe MEDA II à l'échéance de 2006, fut dotée de 5350 millions d'euros auxquels devaient s'ajouter 7400 millions d'euros sous forme de prêts de la Banque européenne d'investissement. MEDA II pouvait ainsi mieux répondre au défi d'un financement plus efficace des programmes³³.

³³ *Euromed special feature, From MEDA I to MEDA II: What's new*, http://www.europa.eu.int/comm/external_relations.

IV - VERS UNE REFORTE DU PROCESSUS DE BARCELONE

Les difficultés que rencontre la projection européenne en Méditerranée aujourd'hui ne doivent pas masquer l'essentiel, à savoir la nécessité impérieuse qu'il y a à poursuivre ce processus et à tout faire pour qu'il réussisse en raison de l'enjeu que la Méditerranée représente pour l'Europe. Il a, au surplus, présenté une authentique vision de l'avenir axée sur les idées de dialogue, de solidarité pour le développement et de respect mutuel, qui doit être préservée. Les conflits et la guerre ne doivent plus être les vecteurs essentiels des changements dans le monde arabe. Le nouvel environnement régional rend encore plus nécessaire la refonte du Processus de Barcelone. Seul un environnement stabilisé autour des conditions identifiées dans la déclaration de Barcelone donnera la possibilité au monde arabe de sortir de cette situation de crise structurelle – le passage à la modernité – qui caractérise son histoire moderne. Parce qu'il n'est pas coercitif et qu'il impose le dialogue, le partenariat euro-méditerranéen peut contribuer à lutter efficacement contre les menaces et risques méditerranéens et, par-là, contre les causes profondes du terrorisme islamiste international. Cette refonte passe par certaines mesures opérationnelles

A) Une relance rendue plus nécessaire encore depuis les actes terroristes du 11 septembre et la seconde guerre en Irak

Les attaques contre les deux tours du World Trade Center et le Pentagone ont bouleversé la perception qu'avaient les principaux acteurs des risques auxquels notre monde est aujourd'hui confronté. Pour autant, le discours européen sur la déstabilisation du monde arabo-musulman a trouvé un nouvel écho dans la mesure où il donnait une explication des racines du terrorisme islamiste. Les partenaires ont souhaité approfondir la relance du Processus pour l'adapter à la nouvelle situation régionale. Pour autant, le projet euro-méditerranéen a atteint une dimension critique difficilement dépassable.

1. Un second approfondissement de la relance du Processus de Barcelone

Tel qu'il a été conçu à Barcelone en 1995, le projet reposait sur une intuition exacte de la situation régionale. Et, le programme de relance a réalisé des progrès significatifs entre 2000 et 2002. Le consensus auquel sont parvenus les partenaires sur la redéfinition des priorités stratégiques a, en effet, permis au Partenariat d'atteindre une dimension critique dans le domaine économique notamment. Toutefois, les partenaires ont souhaité de nouveau approfondir la relance du Processus de Barcelone qui a connu une seconde étape lors de la préparation de la cinquième Conférence des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Valence les 22 et 23 avril 2002. Malgré la tension politique extrême due aux attentats du 11 septembre et au conflit du Proche Orient, les partenaires ont adopté, à l'unanimité, le Plan d'Action de Valence qui a permis, au Partenariat, de faire des avancées substantielles.

Le document de la Commission qui préparait la réunion de Valence proposait aux partenaires de développer la coopération dans le domaine politique et en matière de sécurité sans attendre l'adoption de la Charte de stabilité euro-méditerranéenne. Un programme régional relatif à la justice et aux affaires intérieures (droit d'asile, réfugiés, immigration illégale, migration...) devait être mis en place. La décision d'organiser une conférence ministérielle sur

l'immigration et l'intégration sociale des immigrés en 2003 fut également arrêtée. Les 27 pays devaient s'engager à lutter contre le terrorisme sur la base de la mise en œuvre des résolutions n° 1373 et 1390 des Nations Unies et des Conventions internationales.

Dans le cadre du dialogue économique, la Commission préconisait l'achèvement de la conclusion des Accords d'association et de se pencher sur la question des produits agricoles qui, à terme, devraient être intégrés à la ZLE euro-méditerranéenne. Plus encore, tout pays signant un Accord devrait s'engager, dans les cinq ans, à conclure un accord de libre-échange dans tous les autres domaines. La Commission appuyait également le développement d'intégrations régionales. Elle se félicitait, d'ailleurs, de l'engagement pris, par certains pays tiers méditerranéens, d'une ouverture réciproque de leurs marchés. Le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie ont, en effet, signé le Processus d'Agadir en mai 2001 qui établissait une zone de libre-échange devant être étendue à six autres pays arabes avant que ne soit mise en place la ZLE³⁴.

L'idée de créer une Banque euro-méditerranéenne fut lancée. La Commission avait proposé en février, au conseil de l'Union européenne, la création de la Banque (BEM) qui interviendrait comme mécanisme du Partenariat. Son but principal sera de soutenir le développement du secteur privé dans les pays sud-méditerranéens et de canaliser les financements vers les PME/PMI³⁵.

Dans l'entremise, la situation de l'investissement s'est améliorée grâce à la création, en octobre 2002, de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI), à la mise à la disposition de ressources supplémentaires en faveur de la région méditerranéenne et à l'effort consenti pour le développement du secteur privé. Ainsi, les prêts de la BEI signés en 2002 au bénéfice des pays tiers méditerranéens se sont élevés, en tout, à 1,6 milliard. 1 milliard a été versé, dont près d'un tiers en faveur du secteur privé³⁶. En relation avec EuropAid, un montant record de 685 millions d'euros a été versé en 2002.

Enfin, il était attendu des partenaires qu'ils s'attachent à promouvoir le développement durable par la protection de l'environnement.

Conséquence directe des événements du 11 septembre 2001, le dialogue entre les cultures et les civilisations devait être renforcé notamment au travers de la création d'une Fondation euro-méditerranéenne et par la réactivation du Programme Euromed Jeunesse. Les Ministres devaient également approuver le Document cadre sur la «Coopération dans le domaine de la justice, de la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme ainsi que la coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés et à la circulation des personnes ». En réponse à une demande formulée par le Parlement européen, les partenaires

³⁴ Dans le cadre de ce partenariat, la première session de la Haute commission conjointe Liban - Maroc s'est réunie les 20 et 21 octobre 2001. Elle s'inscrit dans un projet global visant à la conclusion de huit accords (double imposition, investissement, coopération économique et culturelle, tourisme et protection de l'environnement) et à la ratification d'un mémorandum d'accord pour l'établissement d'une zone de libre-échange entre les deux pays.

³⁵ Le projet de Banque euro-méditerranéenne sera présenté à Valence le 2 Avril, *Yahoo France, Actualité*, <http://fr.news.yahoo.com>

³⁶ *Les réunions des Ministres des affaires étrangères: le moteur du Processus de Barcelone*, Dossier spécial Euromed, Édition no 37, 20 mai 2003, [http:// europa.eu.int/comm/external_relations](http://europa.eu.int/comm/external_relations)

ont souhaité donner une nouvelle dimension au Partenariat en associant les Parlementaires méditerranéens en créant une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne³⁷.

2. 2003, un Processus de Barcelone à la croisée des chemins

Malgré tous les efforts pour redynamiser le Processus euro-méditerranéen entre 1999 et 2002, la problématique de la relance se pose en 2003 avec une force encore accrue. Plus qu'hier, le partenariat donne l'impression d'avoir atteint sa dimension critique au regard des dispositions de Barcelone et des mécanismes institués et révisés depuis. La relance de 2000-2002 a porté ses fruits, mais le processus apparaît de moins en moins crédible. La majeure partie des coopérations qui pouvaient être engagées, sans que l'ensemble des acteurs aient à faire des concessions majeures, a été faite ou est en passe de l'être. La question est de savoir si la méthode européenne -- contourner les questions qui fâchent, créer des politiques et des solidarités concrètes -- ne se heurte pas à un mur invisible. Le risque actuel est que le recul de l'engagement politique des acteurs européens risque d'en faire un mécanisme de saupoudrage sans cohérence.

La question est de savoir si tel qu'il est formulé aujourd'hui, il est encore en mesure de créer le socle de coopération et de solidarités croisées qui fondera et justifiera le Partenariat par la suite. Bien que les initiatives euro-méditerranéennes ne cessent de se développer, le partenariat manque d'une vision stratégique pour l'ensemble de la région. Or, l'avenir du Processus de Barcelone, non pas en tant que mécanisme mais dans ses ambitions affichées en 1995, est en jeu. Il se heurte en effet aux contradictions entre les enjeux du court et du long terme, à l'absence de partenariat transatlantique et aux dissensions entre les Européens. Les institutions communautaires doivent travailler sur une nouvelle formule qui puisse entraîner les pays tiers méditerranéens.

Premier constat, le contexte géopolitique méditerranéen de 2003 est profondément différent de ce qu'il était en 1995. Il paraît ainsi évident que, si aujourd'hui la Commission proposait de réunir pour la première fois les 27 pays partenaires, son appel resterait dans le vide. En effet, la spécificité de l'environnement géopolitique de 1995, élément essentiel de l'adhésion des pays du Sud, n'existe plus. En moins d'une décennie, la situation a peu changé et profondément évolué à la fois. Les racines de l'instabilité régionale sont toujours présentes alors que la fracture entre les rives nord et sud paraît plus évidente. Les relations méditerranéennes subissent, en effet, de plein fouet les conséquences de la crise du Processus de Paix israélo-palestinien, des événements du 11 septembre 2001, de la guerre en Afghanistan, de la seconde guerre du Golfe, de la reprise des attentats islamistes, de la crise économique qui perdure et du renforcement du caractère autoritaire des régimes face aux frustrations de leurs populations.

Le second constat porte sur le changement de perception des acteurs du jeu régional depuis le 11 septembre. Si dans les années quatre-vingt-dix, les Occidentaux développaient des analyses différentes sur les causes de l'instabilité méditerranéenne et du monde arabe, leurs analyses se rejoignent désormais. Ainsi, toutes les considérations finales exprimées dans les diverses enceintes internationales reprennent la grille de lecture européenne des enjeux globaux d'une instabilité méditerranéenne multiforme. Dans leur ensemble, les États membres, comme les États-Unis et la Russie, reconnaissent l'importance d'un véritable

³⁷ Mourad Mustapha-Pacha, Secrétariat général du Parlement européen, Division des Affaires internationales et constitutionnelles, *Note sur le Partenariat euro-méditerranéen*, 30 septembre 2002.

dialogue sécuritaire avec le monde arabo-musulman comme l'urgence d'en aborder les aspects politiques, économiques et culturels. La plupart des agendas des grands forums diplomatiques tels que, par exemple, celui des Ministres des affaires étrangères du G8 réuni à Evian au début du mois de juin 2003 mentionnent les échanges avec le monde arabe. Ce mouvement de pensée est assez profond et s'illustre, par exemple, par l'ouverture à Marseille d'une succursale de la Banque mondiale qui, jusqu'à présent, était peu présente en Afrique du nord et au Moyen Orient.

Pourtant, malgré des convergences sensibles dans l'appréhension de la menace, force est de constater -- troisième point -- que de profondes divergences demeurent entre les Occidentaux sur la méthode à employer pour lutter contre les sources de déstabilisation régionale. La solidarité manifestée après le 11 septembre aurait dû annoncer la mise en place d'un véritable partenariat stratégique entre les Etats-Unis et l'Europe. Il n'en fut rien. Le caractère unilatéral de l'administration Bush, déjà centrée sur une analyse à la fois très nationaliste et impérialiste des intérêts de l'Amérique, sortit renforcé par le choc des attentats.

Les Européens se sont divisés mais tous, cependant, ont exprimé leur confiance dans le multilatéralisme et les institutions internationales. Pourtant, malgré la volonté occidentale réaffirmée d'œuvrer de concert pour la reconstruction de l'Irak et lutter contre le terrorisme international, nombre de désaccords demeurent à propos du conflit israélo-palestinien, de la reconstruction de l'Irak et de la gestion de la guerre contre la terreur (dans laquelle s'est inscrite la guerre en Irak). Or, les dissensions transatlantiques peuvent avoir des conséquences sur le devenir du partenariat.

George Bush s'est démarqué en tout point de son prédécesseur en matière de politique étrangère. Pour l'administration Bush, il ne peut pas y avoir de solution juste pour les deux parties. Après le 11 septembre, l'administration Bush a modifié son attitude. L'affaire du navire du Karina A de l'hiver 2001, a ensuite donné au Premier ministre israélien les arguments nécessaires pour placer sa lutte contre le terrorisme palestinien sur le même plan que celui du terrorisme islamiste international. Ce faisant, le Président américain donnait une nouvelle légitimité au soutien inconditionnel à l'État hébreu souhaité par nombre des membres de son administration. Les Etats-Unis abandonnèrent donc leur position traditionnelle de médiateur, le principe de l'échange des territoires contre la paix et la notion d'une paix juste et durable pour les deux parties, en exigeant, au mois de juin 2002, un nouveau leadership palestinien. La diplomatie américaine laissa carte blanche aux Israéliens pour modifier le rapport de forces sur le terrain dans les limites toutefois "acceptables" de l'expression de la violence, pour l'opinion publique européenne.

Cet intérêt renouvelé pour le dossier du Proche Orient ne s'est donc manifesté qu'après la guerre en Irak. En réponse aux attentes des pays qui ont participé à la coalition, les Américains ont donné leur appui à la feuille de route adoptée au mois de décembre 2002 par le Quartette (Etats-Unis, ONU, Union européenne et Russie). Il s'est cependant inscrit dans la nouvelle vision américaine des blocages du monde arabe. En effet, le soutien de l'administration à la feuille de route inspirée par les Européens demeure relatif. Certes, l'équipe de Bush a réitéré au mois de juin 2002 l'importance que revêt la création d'un État palestinien viable mais elle ne partage pas les analyses européennes. Il n'existe pas d'approche transatlantique commune tant au sujet du conflit israélo-palestinien que sur l'ensemble du Moyen Orient. Ces différences d'analyse se trouvaient en contre champ de la crise diplomatique de l'hiver 2003 au Conseil de sécurité de l'ONU.

Les néoconservateurs ont réussi à présenter comme nécessaire une guerre en Irak dans le cadre de la guerre contre le terrorisme international. Les États voyous seraient, en effet,

disposés à vendre des ADM à des groupes terroristes. Pour ces idéologues partisans de l'abandon de la stratégie de défense du statu quo régional par le double *containment* de l'Iran et de l'Irak, faire tomber le régime de Saddam Hussein était le préalable nécessaire à un remodelage du Proche Orient.

Rompre avec l'Arabie saoudite est impossible pour les Etats-Unis tant du point de vue pétrolier que du fait des liens économiques et financiers qui lient intimement les deux pays. Ainsi, dans la vision américaine, un Irak démocratisé et débarrassé de ses ADM, et dont le pétrole serait sous contrôle stratégique américain, pourrait constituer un électrochoc bénéfique. Des pays comme la Syrie et l'Iran seraient ensuite obligés de changer leur comportement vis-à-vis de l'État hébreu. Les pays modérés tels l'Égypte ou bien alliés tels l'Arabie Saoudite, n'auraient ensuite plus d'autre choix que de se réformer. En effet, une démocratie imposée par la force en Irak et la démonstration de quelques efforts en faveur du dossier israélo-palestinien inaugurerait un cercle vertueux de l'Afrique du nord, au Moyen Orient, jusqu'en Iran.

Si tant est que les Etats-Unis continuent de vouloir remodeler le Proche Orient, la question de l'articulation du Processus de Barcelone avec les efforts diplomatiques américains se posera vite. Outre des analyses sensiblement différentes (notamment dans le choix des priorités), ni le Département d'État, ni le Pentagone ne sont disposés à laisser les ambitions européennes se concrétiser en Méditerranée sans qu'ils y soient associés. Les Etats-Unis ont certes intérêt à ce que le monde arabe évolue. Mais ils ne sont pas prêts à ce que cela se fasse grâce et au profit de l'Union européenne. Malgré l'effet d'annonce d'un monde transatlantique partageant les mêmes valeurs (ce qui est vrai dans une certaine mesure), l'Amérique voit l'émergence de l'Europe comme compétiteur. Le 9 mai 2003, le président américain a annoncé la création d'une zone de libre échange USA-Moyen Orient. Engagement qui fut réitéré lors de la réunion extraordinaire sur le Moyen Orient qui s'est déroulée en Jordanie, du 21 au 23 juin, en présence des membres du Forum économique mondial. Ce projet américain est clairement en compétition avec la ZLE euro-méditerranéenne.

Plus encore, les défis de l'instabilité méditerranéenne restent donc au cœur de la relation transatlantique et des enjeux que représente la définition d'une Europe politique et la création d'une Europe acteur des relations régionales. Ainsi, en contre-champ de la crise diplomatique à l'ONU, ce n'est pas seulement la question de la pratique américaine à l'égard des règles du multilatéralisme qui a suscité débat et réflexion mais bien la volonté exprimée, par certains Européens, de maintenir le cap vers l'émergence d'une puissance politique européenne.

Or, comme l'ont montré les divisions européennes récentes, la prise en charge, par les Européens, des menaces méditerranéennes ou arabes dans la logique des institutions européennes se heurte au concept d'Europe politique. En effet, la projection de l'Europe en Méditerranée fait certes l'unanimité parmi les États membres, mais elle ne fait pas l'objet d'un consensus car elle impose de facto de penser l'Europe comme un acteur géopolitique à part entière. Alors que l'élargissement à l'Est fut possible sans que la question de l'Europe politique soit posée, une telle démarche n'était pas transposable vers le Sud. Toutefois, les Européens sont convenus de l'urgence posée par la reconstruction de l'Irak. Dans ce sens, les positions européennes ont convergé que se soit dans le cadre de l'Union ou de l'Alliance atlantique qui développe un dialogue méditerranéen depuis 1994. De fait, une certaine évolution se fait jour. Depuis le 11 septembre et surtout la seconde guerre d'Irak, grandit un consensus européen sur les questions méditerranéennes. Que se soit au sein des institutions européennes ou atlantiques, la nécessité de travailler de concert est de plus en plus souvent évoquée.

Quatrième point, la crise en Irak et la gestion américaine du dossier du Proche Orient ont également obligé les Européens à penser les blocages du projet euro-méditerranéen dans le cadre plus global du Proche Orient et des pays du Golfe. Dans le nouveau contexte régional, l'Union européenne ne peut plus penser la région euro-méditerranéenne coupée de son hinterland arabe. L'Europe a besoin d'une stratégie pour le monde arabe englobant les pays du Golfe, l'Irak et l'Irak dans le cadre de ses relations avec la Russie et les pays asiatiques.

Cinquième constat, l'Europe a besoin de son Sud pour des raisons démographiques. Le vieillissement de la population européenne provoquera une immigration massive. Les candidats à l'immigration dans les régions situées aux portes de l'Europe se dirigeront tout naturellement vers elle. Les analystes parlent d'un besoin de 40 millions de travailleurs d'ici une ou deux générations. Les chiffres prévoient que 10 à 14 millions de personnes pourraient venir du monde arabe. Dans cette perspective, il faut que les Européens soient préparés à percevoir la question de l'immigration en des termes dynamiques et plus généralement qu'ils connaissent et apprécient leur Sud et réciproquement.

Sixième constat, si la construction de l'identité politique se fait, par principe, par défaut, il n'en demeure pas moins que les États membres devront prendre conscience des conséquences géopolitiques de l'élargissement. Dotée d'une monnaie unique et bientôt de nouvelles institutions, l'Union européenne sera composée, en 2004, de vingt-cinq pays réunissant 450 millions de personnes pour un PIB de 10000 milliards d'euros. Cette évolution engendrera de nouvelles responsabilités sur la scène régionale en dépit du fait que certains pays continueront de refuser de créditer l'Union européenne d'un rôle géopolitique à part entière. En revanche, ses voisins voient, dans la Communauté, un acteur réel. Qui plus est, l'Europe devient de plus en plus méditerranéenne malgré l'habitude de ne voir principalement dans l'élargissement que l'adhésion des pays de l'Est. Malte, Chypre, bientôt la Turquie, puis ensuite les pays des Balkans sauront imposer leur agenda méditerranéen.

Toujours en ce qui concerne l'élargissement, ce dernier constitue le succès majeur de la politique extérieure commune. Là encore, aucune communication de grande envergure ne fut faite. Les applaudissements sont discrets alors que cet exercice diplomatique est un succès. Cependant, le cadre du processus d'adhésion a su convaincre les anciens PECO de jouer le jeu des critères de convergence et des réformes structurelles dans le respect des relations de bon voisinage. La première vague d'adhésions en 2004, associée à la force de la monnaie unique européenne, aura forcément des conséquences majeures sur la perception qu'auront les pays tiers méditerranéens de leur intérêt à participer au projet euro-méditerranéen. Mais la question aujourd'hui est celle de savoir si les Européens sont capables de construire un nouveau projet en mesure d'entraîner les pays tiers méditerranéens dans la logique des propositions de la communication de la Commission européenne du 11 mars 2003.

Sans parler de critères de convergence, le niveau des exigences opposé aux pays tiers méditerranéens était presque élevé au rang de celui attendu pour l'adhésion. En effet, la perspective d'adhésion à la Communauté européenne a permis d'exiger et d'obtenir de la part des États candidats des réformes profondes dans les domaines politiques, économiques et sociaux, sans oublier l'obligation de respecter un code de conduite pour instaurer des relations de bon voisinage. Cela ne fut pas suffisant.

Le Partenariat euro-méditerranéen est bien à la croisée des chemins. C'est tout le propos de la Communication de la Commission, *Wider Europe -- Neighbourhood: proposed new framework for relations with the EU's Eastern and Southern neighbours* en date du 11 mars

2003³⁸. Si la déclaration de Barcelone n'a rien perdu de sa validité, les Européens doivent offrir plus à leurs partenaires du Sud. Ils ne peuvent pas proposer moins que l'ALENA. Ils devraient être en mesure de leur offrir les quatre libertés fondamentales européennes, la liberté de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux sans toutefois leur ouvrir la perspective de rejoindre les institutions communautaires.

B) Recommandations pour une refonte du Partenariat euro-méditerranéen.

La Commission a publié sa Communication au Conseil et au Parlement européen le 11 mars 2003 alors même que la seconde guerre en Irak débutait et que les États membres et futurs membres montraient toute l'étendue de leurs divisions. Nul doute que ses propos feront l'objet d'un débat profond tant au niveau des institutions européennes qu'entre les États membres. Pour la conférence des ministres des affaires étrangères de Naples qui se tiendra au mois de novembre 2003, l'Union européenne devra présenter un projet euro-méditerranéen qui soit de nouveau novateur.

Créer les conditions d'un nouveau dynamisme euro-méditerranéen.

- Les Ministres des affaires étrangères communautaires devraient faire une déclaration politique en faveur d'une stratégie communautaire claire pour la zone euro-méditerranéenne et envers le monde arabe lors de la conférence de Naples du mois de novembre 2003. A cette occasion, la Commission devrait ainsi appeler les pays membres à donner une plus grande cohérence à leurs politiques nationales dans le sens du respect des dispositions de la déclaration de Barcelone. Les Européens devraient être appelés à coordonner leurs politiques au sein de l'UE et de l'Alliance atlantique.
- Les institutions européennes doivent faire un meilleur usage de toutes les potentialités de toutes les politiques communautaires.
- Les institutions européennes doivent établir un programme d'information et de communication sur le Processus euro-méditerranéen en direction des États membres européens et des pays tiers méditerranéens.
- La dimension coopérative du Partenariat doit être renforcée. Les partenaires méditerranéens devraient être toujours plus associés aux actions entreprises.
- L'Union européenne doit offrir un nouveau mode relationnel avec ses pays voisins dans le prolongement de la Communication du 11 mars 2003 afin que les pays tiers méditerranéens s'engagent réellement sur la voie des réformes. Une fois ses institutions réformées et son élargissement réalisé, l'Union européenne devra offrir à ses pays tiers l'acquis communautaire sans les institutions afin de stimuler l'adhésion aux réformes attendues.
- Pour cela, il faut conserver la déclaration de Barcelone pour ses principes imprescriptibles, pour la reconnaissance de l'importance d'une vision cohérente et globale de la sécurité méditerranéenne qui a su instituer, depuis 1995, un certain

³⁸COM (2003) 104 final

dialogue. Cependant, le projet euro-méditerranéen doit être dépassé pour inclure les autres pays arabes du Golfe jusqu'à l'Iran. De même, l'idée selon laquelle les trois volets doivent se développer de concert doit être assouplie. Plus encore, l'Europe aurait intérêt à repenser la coopération en des termes sub-régionaux afin d'encourager certains des États tiers méditerranéens qui souhaitent aller de l'avant. A ce titre, une coopération renforcée avec le Maroc pourrait servir de locomotive pour l'ensemble du Maghreb.

Développer les coopérations dans le cadre du premier volet politique et sécuritaire:

- Soutenir l'application de la feuille de route adoptée par le Quartette en décembre 2002 afin d'aider au règlement du conflit israélo-palestinien.
- L'Union européenne doit participer à la stabilisation et la démocratisation de l'Irak.
- Il est indispensable que le dialogue sur les questions sécuritaires se prolonge et s'approfondisse malgré la démobilisation consécutive au report de l'adoption de la Charte de sécurité euro-méditerranéenne. La région méditerranéenne a besoin d'un système de sécurité collective, notamment dans la perspective de «l'après Processus de paix». Il serait opportun que dans ce domaine, des complémentarités soient recherchées avec le dialogue méditerranéen de l'Alliance atlantique.
- Dans le cadre d'un dialogue politique élargi, approfondir la coopération entre les partenaires euro-méditerranéens en matière de Justice et Affaires intérieures (JAI), circulation des personnes, intégration sociale des migrants.
- Développer la coopération dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et les activités illégales.

L'Union européenne doit dépasser le cadre de Barcelone dans le domaine économique pour mieux s'adapter aux particularités du tissu économique méditerranéen :

- Il lui faudrait pour cela offrir un plus grand accès à son marché intérieur à tous les produits des pays tiers méditerranéens, notamment agricoles.
- Conserver l'introduction d'une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre du volet économique du partenariat
- Reconnaître l'importance de la dimension subrégionale de la coopération, appuyer les efforts d'intégration des pays du Sud tels que le Processus d'Agadir.
- Revoir la question de la dette afin d'amoindrir la charge de l'amortissement de la dette.
- Reconnaître les différences de rythme de la transition économique de chaque pays.
- Reporter l'instauration de la ZLE prévue pour 2010 afin de mieux respecter la particularité des économies méditerranéennes qui reposent souvent sur des micro-entreprises familiales.

- Mettre en place la Banque euro-méditerranéenne d'investissement. En coupler l'action avec des dons européens pour donner un nouvel élan à l'investissement essentiel dans les infrastructures, routes, voies de chemin de fer, aéroports, infrastructures portuaires et réseaux d'assainissement.

La priorité doit être donnée au troisième volet humain et culturel de la déclaration de Barcelone.

- L'éducation, la formation et le rôle des femmes (l'accès des femmes au monde du travail) doivent être des domaines de coopération essentiels. Le processus de croissance euro-méditerranéen doit être tiré par le capital humain, l'innovation et l'apprentissage. L'effort de l'Union européenne doit être primordial dans le secteur éducatif, la formation professionnelle, l'acquisition des nouvelles technologies et des nouveaux savoirs. Les pays européens devraient accueillir et former un plus grand nombre d'étudiants du Sud en leur proposant un système de bourses d'études sur le modèle du programme d'échange étudiant européen ERASMUS. L'Union européenne devrait développer un réseau d'université comparable à celui des Universités américaines implantées dans le monde arabe.
- Traiter des questions de l'immigration au sein du Processus de Barcelone.
Développer le dialogue sur l'immigration par la mise sur pied d'un Observatoire euro-méditerranéen de la Migration qui aurait pour fonction de réunir des informations et d'identifier quelles sont les possibilités de coopération.
Revoir la politique de l'octroi des visas de tourisme comme des visas de travail dans un cadre euro-méditerranéen.
- Continuer à mettre l'accent sur la démocratisation et le respect des droits de l'homme. Favoriser l'émergence d'une société civile indépendante afin que les populations puissent se prendre en charge elles-mêmes sans avoir à en référer à l'État. La société civile est le laboratoire des idées démocratiques. Établir un nouveau programme de travail identifiant les domaines qui sont prioritaires, les associations qui militent pour les droits des femmes, les syndicats, le développement durable, la question de l'environnement. Il s'agit de donner de nouveaux moyens au réseau Euromed-Dialogue, environ 1,5 million d'euros sur 3 ans, reconductibles.
- Cibler les universités, les entrepreneurs, les télévisions, les radios et Internet.
Être en mesure de présenter un nouveau programme de travail en direction de la société civile lors de la conférence de Naples au mois de novembre 2003.

ANNEXES

Allocation des programmes MEDA, pays par pays³⁹

Algérie

Dans un premier temps, les crédits ont été engagés à un rythme lent en raison de la situation politique du pays et de la faible capacité d'absorption de l'administration algérienne. Depuis la fin de 1998, toutefois, la coopération a retrouvé une certaine dynamique.

Un mécanisme d'ajustement structurel doté de 125 millions d'euros, engagés en 1997, est venu soutenir le processus de transition et de réforme économique. Ce programme comprenait des réformes de fond en matière de libéralisation du commerce extérieur, de privatisation, d'assurance sociale et de logement. Pour les compléter, des projets d'assistance technique, visant à renforcer le développement du secteur privé, ont été lancés.

Un projet de privatisation (38 millions d'euros), un programme de soutien destiné aux PME (57 millions d'euros) et un projet de modernisation du secteur financier (23 millions d'euros) ont été engagés fin 1998 et fin 1999. La Commission a encouragé, en outre, la réduction de la pollution industrielle en accordant une bonification d'intérêts sur un prêt de la BEI (10,75 millions d'euros).

Pour préserver l'équilibre socio-économique algérien, un programme de soutien institutionnel en faveur des ONG (5 millions d'euros) a été mis en place en 1999 afin de renforcer les activités de développement décentralisées axées sur la lutte contre la pauvreté. Un programme global de contribution au Fonds social algérien (60 millions d'euros) était en cours d'élaboration en 2000 pour promouvoir la création d'emplois et les activités de développement.

Égypte

Les mesures financées en Égypte par le programme MEDA visaient, avant tout, la réussite de la transition économique sans oublier l'équilibre socio-économique.

Le programme MEDA apportait un appui par l'intermédiaire du programme de modernisation industrielle (PMI) doté de 250 millions d'euros. Ses objectifs se situaient à trois niveaux -- de la conception politique et de la création d'un environnement favorable: sectoriel et des entreprises --. Une assistance fut accordée au ministère de l'industrie pour faciliter l'expansion du secteur des entreprises privées et installer un environnement politique plus propice à leur activité. Une aide fut octroyée aux associations de chefs d'entreprises. Enfin, quelques 5000 entreprises sélectionnées ont bénéficié d'une assistance pour renforcer leur compétitivité.

En ce qui concerne le soutien de l'équilibre socio-économique, la coopération entre l'UE et l'Égypte s'est progressivement développée autour d'une coopération décentralisée de l'assistance en faveur d'ONG et d'une contribution substantielle au Fonds social pour le développement. Dans le cadre de MEDA, l'accent fut mis sur des politiques en faveur du capital humain, de la création d'emplois et du développement du commerce dans les micro entreprises, les petites entreprises des régions rurales et autres zones défavorisées.

³⁹ COM(2000) 497 final

Conscient des défis qu'il aura à relever, le gouvernement égyptien a cherché à améliorer la qualité de son enseignement élémentaire. L'Union européenne a contribué à hauteur de 100 millions d'euros à la définition d'une politique sur le long terme. Celle-ci reposait sur trois axes : élargir l'accès à la scolarité obligatoire, notamment pour les filles et les enfants des familles très défavorisées ; améliorer la qualité de l'enseignement en réduisant le gaspillage et en assurant l'acquisition des savoirs élémentaires jusqu'au niveau de la classe de neuvième ; et accroître l'efficacité du système en renforçant tant l'utilisation, la planification et la gestion des ressources que la responsabilité des enseignants et des gestionnaires du système éducatif.

110 millions d'euros ont été dépensés dans le domaine de la santé. En effet, le gouvernement égyptien a également fixé les objectifs d'un cadre de réforme globale sur 10 à 15 ans du système de santé publique. Les premières mesures furent prises pour une période de cinq ans en faveur des soins primaires, des capacités des personnels soignants et du système de santé publique.

Le Fonds social pour le développement égyptien constituait une autre contribution aux efforts menés par l'Égypte pour atténuer les conséquences négatives de la transition économique. 155 millions d'euros ont été engagés afin de stimuler l'emploi.

Jordanie

La plupart des ressources ont été utilisées pour soutenir la transition économique et les réformes qu'elle impliquait. Deux actions d'ajustement structurel (en 1996 et 1999) ont bénéficié d'une aide de 180 millions d'euros. Ces dernières ont mis essentiellement l'accent sur les réformes économiques et sociales : gestion budgétaire et transparence des statistiques économiques, libéralisation du commerce, modernisation du système fiscal, privatisation, réforme du secteur public, de la sécurité sociale et des investissements dans les infrastructures sociales.

Les deux actions pré citées ont, en outre, assoupli les contraintes liées à la balance des paiements. 62 millions d'euros ont été consacrés notamment à des programmes en faveur des PME (7 millions d'euros), de la modernisation industrielle (40 millions d'euros) et des ressources en capital-risque gérées par la BEI pour soutenir les PME (15 millions d'euros).

Les mesures de réduction de la pauvreté se sont concentrées sur le secteur de l'eau (17,3 millions d'euros destinés à la région du Grand Amman), la protection de l'environnement (2,6 millions d'euros sous forme de bonifications d'intérêts sur un prêt de la BEI) et le développement du tourisme (3,9 millions d'euros).

Les autres engagements effectués au cours de la période 1996-1999 ont été affectés à des contributions à l'UNRWA, à des actions d'ECHO et à la sécurité alimentaire.

Liban

Pour la période 1995-1999, les principaux objectifs de l'aide communautaire ont été d'aider le Liban à se reconstruire après la guerre. L'Union européenne a contribué à la reconstruction institutionnelle et économique du pays en réhabilitant les institutions publiques, en modernisant le tissu industriel et en aidant la transition économique par des réformes fiscales, sans oublier un développement social équilibré.

Le rétablissement de l'administration visait à renforcer la capacité de planification et de fonctionnement des ministères, des agences et des institutions publiques dans l'exercice de

leurs activités sociales (38 millions d'euros). Un programme de planification des investissements a fourni une aide en matière de gestion aux institutions publiques chargées des infrastructures et des services dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des transports, des déchets, de l'environnement et de l'industrie (25 millions d'euros). Le secteur privé a également bénéficié du renforcement des capacités d'établissement de normes et de certification (6 millions d'euros). Un projet de modernisation industrielle a été lancé pour aider les PME du secteur privé (industrie manufacturière) à être plus compétitives sur les marchés locaux et d'exportation (11 millions d'euros). La BEI a accordé des bonifications d'intérêt pour deux prêts dans le secteur de l'environnement (30 millions d'euros).

Une facilité d'ajustement structurel de 50 millions d'euros a été approuvée en 1999 afin de soutenir la transition économique. Une aide pour l'introduction de la TVA a été fournie (cruciale pour préparer la renégociation de l'accord d'association). La création d'un fonds de développement social et économique de 25 millions d'euros est venue répondre aux besoins de développement social des communautés les plus vulnérables. Ce fonds propose des micro crédits et une aide aux ONG, aux municipalités et aux autres organismes actifs dans le secteur de l'aide sociale et les besoins économiques, tant dans les zones urbaines que rurales.

Le Liban a également bénéficié de programmes humanitaires et de réhabilitation destinés aux personnes déplacées durant la guerre civile.

Maroc

La capacité d'absorption des fonds MEDA par le Maroc a été très satisfaisante. Les crédits d'engagement pour la période se sont élevés à environ 650 millions d'euros.

Dans le domaine des réformes économiques, une facilité d'ajustement structurel a été mise en place en coopération avec la Banque mondiale (120 millions d'euros). Un nouveau gouvernement a été institué en mars 1998. À la suite de la réorientation politique qui s'en est suivie, le Maroc a connu un retard dans le décaissement des fonds, la dernière tranche ayant été versée en décembre 1999.

Pour aider à l'ajustement structurel, plusieurs programmes d'assistance technique ont contribué à améliorer l'environnement économique du secteur privé. Les domaines prioritaires ont été la privatisation (5 millions d'euros), la création d'un fonds de garantie (30 millions d'euros), la normalisation et la gestion de la qualité (15,5 millions d'euros), une aide à l'agence nationale pour la réglementation des télécommunications (5 millions d'euros), un programme d'aide en faveur de la formation professionnelle (38 millions d'euros), une aide aux associations professionnelles (5 millions d'euros), un projet pilote de micro crédits (700 000 mille euros) et une aide au plan national de cartographie géologique (5 millions d'euros), qui sont venus s'ajouter au centre d'information pour PME, Euro-Maroc Entreprise (EME), lancé en 1995 grâce à des fonds MEDA. Outre ces projets, des opérations de capital-risque gérées par la BEI ont été financées à la lumière de la nouvelle compétitivité manifeste des entreprises marocaines (45 millions d'euros).

L'aide fournie afin de promouvoir l'équilibre socio-économique visait essentiellement les conditions de vie des populations rurales, notamment en zone rurale : purification de l'eau (40 millions d'euros), sentiers et routes (30 millions d'euros), développement intégré (28 millions d'euros), aide en faveur des soins de santé de base (20 millions d'euros), développement intégré des zones forestières (24 millions d'euros), aide en faveur de l'éducation de base (40 millions d'euros), route de la côte méditerranéenne (80 millions d'euros), aide en faveur de la

pêche côtière (21 millions d'euros), réforme agraire hydro-agricole (29 millions d'euros), aide en faveur du développement des ONG (4 millions d'euros) et aide en faveur du ministère du développement social (2 millions d'euros).

D'autres projets concernaient les villes : aide en faveur des jeunes et du sport (6 millions d'euros), systèmes d'évacuation des eaux usées dans les principales villes (8 millions d'euros, complétés par la BEI), système d'évacuation des eaux usées à Meknès, Settat et Agadir (13 millions d'euros, complétés par la BEI), logement social à Tanger (7 millions d'euros), aide à la création d'emplois (3 millions d'euros) et institutions culturelles (5 millions d'euros).

Syrie

La coopération avec la Syrie dans le cadre de MEDA a été suspendue en attendant que ce pays ratifie la convention-cadre de financement. Il a tout de même été décidé de lancer certains projets pour aider la transition économique. 10,5 millions d'euros furent consacrés à la modernisation du ministère des finances, à celle de la législation et de la réglementation fiscale, à la réforme budgétaire et des droits et régimes douaniers. Des fonds furent également alloués à la réorganisation de l'administration pour garantir la mise en œuvre des politiques de réforme.

Le programme d'aide au secteur privé (10 millions d'euros) visait principalement à améliorer les performances des entreprises locales : augmenter la production, la qualité, les exportations, l'emploi, renforcer les capacités de conseil et améliorer l'environnement des affaires.

L'École des hautes études commerciales fut dotée de 14 millions d'euros pour améliorer la gestion des entreprises syriennes en faisant la promotion d'une gestion, d'une éducation et d'une formation de haut niveau.

L'aide destinée à la modernisation institutionnelle et sectorielle (21 millions d'euros) devait permettre à l'administration syrienne de mettre en œuvre un ensemble de mesures de modernisation économique, d'établir une enceinte de discussion de haut niveau dans le domaine de la politique et de la stratégie économique et de créer un climat de changement en modernisant les capacités et les services administratifs du secteur public syrien. 18 millions d'euros furent ainsi consacrés au programme de modernisation de l'administration municipale.

D'autres programmes s'attachaient à garantir les équilibres socio-économiques dans le domaine des télécommunications, de l'énergie, du secteur forestier, du tourisme culturel et de l'archéologie.

Tunisie

L'accord d'association conclu avec la Tunisie fut le premier à entrer en vigueur. En effet, Tunis avait anticipé la restructuration de son économie et son démantèlement tarifaire.

Deux aides structurelles (180 millions d'euros) ont été accordées pour soutenir le processus de transition et de réformes économiques en direction du secteur social, de la privatisation des entreprises publiques et de la modernisation du secteur financier.

Plusieurs projets d'assistance technique ont été lancés afin de renforcer le développement du secteur privé. Ont été mis en place un programme de privatisation (10 millions d'euros), un autre concernant les investissements étrangers directs (4 millions d'euros), le secteur de la formation professionnelle (45 millions d'euros) et le renforcement de l'économie (10 millions

d'euros). Deux opérations de capital-risque ont été préparées par la BEI pour la privatisation et la modernisation des PME.

Deux projets d'assistance technique ont été mis sur pied afin d'améliorer l'équilibre socio-économique du pays. L'un portait sur le développement rural (50 millions d'euros) et l'autre sur la création d'emplois (9,6 millions d'euros).

Une facilité d'ajustement structurel (40 millions d'euros) a été accordée afin de financer la réforme du secteur de l'assurance-maladie. Quant aux actions de la BEI dans le domaine de l'environnement, elles ont bénéficié de prêts assortis de bonifications d'intérêts (29,8 millions d'euros).

BIBLIOGRAPHIE

site internet

The Euromed publications, Euromed Synopsis, Euromed Report, Euromed Calendar of the Barcelona Process http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm

Publications de la Communauté européenne

Le Partenariat euro-méditerranéen, Commission européenne, Direction générale 1 B relations extérieures, mai 1998, 24 pages.

Chris Patten, *Common strategy for the Mediterranean and reinvigorating the Barcelona process*, http://www.europa.eu.int/comm/external_relations/news/patten/speech_01_49

Le Processus de Barcelone, Cinq ans après 1995-2000, Le Partenariat euro-méditerranéen, Office des Publications officielles des Communautés européennes, 2000, 39 pages.

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen en vue de préparer la quatrième réunion des Ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères, "Un nouvel élan pour le Processus de Barcelone", COM(200) 497 final.

Le rôle d'"EuropAid Office de Coopération", Dossier spécial Euromed, Édition no 20, 10 Avril 2001, http://europa.eu.int/comm/external_relations

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européens en vue de préparer la réunion des Ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères à Valence les 22 et 23 avril 2002.

Mourad Mustapha-Pacha, Secrétariat général du Parlement européen, Division des Affaires internationales et constitutionnelles, *Note sur le Partenariat euro-méditerranéen*, 30 septembre 2002.

Communication From the Commission to the Council and the European Parliament, *Wider Europe -- Neighbourhood: A New Framework for Relations with our Eastern and Southern Neighbours*, COM(2003) 104 final

Synopsis Euromed, Lettre d'information hebdomadaire sur le Partenariat Euro-Méditerranéen et du programme MEDA, Edition no 226, 15 mai 2003, <http://www.europa.eu.int>

Romano Prodi, Building a Euro-Mediterranean area, Opening the 22nd 3giornate dell'Osservanza Bolongan, 17 may 2003, <http://www.europa.eu.int/rapid/start/cgi>

Euromed special feature, From MEDA I to MEDA II: What's new, http://www.europa.eu.int/comm/external_relations

Les réunions des Ministres des affaires étrangères: le moteur du Processus de Barcelone, Dossier spécial Euromed, Édition no 37, 20 mai 2003, [http:// europa.eu.int/comm/external_relations](http://europa.eu.int/comm/external_relations)

Heba Handoussa, Economic Research Forum, Egypte et Jean-Lous Reiffers, Institut de la Méditerranée, France, *Rapport FEMISE 2002 sur le Partenariat euro-méditerranéen*, juillet 2002, 122 pages, http://www.femise.org/PDF/Femise_A2002fr.pdf

Autres documents

Le Partenariat euro-méditerranéen. La dynamique de l'intégration régionale, Rapport du groupe de travail présidé par Rémy Leveau, <http://www.plan.gouv.fr/publication/leveau>.

Hamit Bozarслан, Stabilité politique et violence dans la Méditerranée musulmane : les cas turcs, marocains et égyptiens, <http://www.plan.gouv.fr>

L'Avenir du Partenariat euro-méditerranéen, <http://www.industrie.gouv.fr/eic/dossier/doc/med>

L'Europe, la France et la Méditerranée vers de nouveaux partenariats, *Rapport de l'atelier "Méditerranée/Moyen Orient" du groupe "Monde-Europe" du XIe Plan*, <http://www.plan.gouv.fr>

Conférences

Conférence de l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois chargé du Processus euro-méditerranéen, Colloque sur le Partenariat euro-méditerranéen et le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives, Institut d'Études Politiques (Lyon) 14 décembre 2001, 22 pages.

LISTE DES "ETUDES ET RECHERCHES" DEJA PARUES

(Les plus récentes sont disponibles sur le site Internet de Notre Europe :
<http://www.notre-europe.asso.fr/Publications.htm#Etudes>)

- **L'Italie, l'Union européenne et la présidence 2003** (Roberto Di Quirico)
Disponible en français, anglais et italien (juillet 2003).
- **Les attitudes des européens et les relations transatlantiques entre 2000 et 2003 : une vision analytique** (Anand Menon et Jonathan Lipkin)
Disponible en français et anglais (mai 2003).
- **Grands et petits Etats dans l'Union européenne : réinventer l'équilibre** (Kalypso Nicolaidis et Paul Magnette)
Disponible en français et anglais (mai 2003).
- **L'investissement direct vers les nouveaux Etats adhérents d'Europe centrale et orientale : ce que l'élargissement pourrait changer** (Bérénice Picciotto)
Disponible en français et anglais (mai 2003).
- **La nouvelle architecture de l'Union européenne : une troisième voie franco-allemande ?** (Renaud Dehousse, Andreas Maurer, Jean Nestor, Jean-Louis Quermonne et Joachim Schild)
Disponible en français et anglais (avril 2003).
- **Un nouveau mécanisme de coopération renforcée pour l'Union européenne élargie** (Eric Philippart)
Disponible en français et anglais (mars 2003).
- **La Grèce, l'Union européenne et la présidence 2003** (George Pagoulatos)
Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- **La question du gouvernement européen** (Jean-Louis Quermonne)
Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- **Le Conseil européen** (Philippe de Schoutheete et Helen Wallace)
Disponible en français et anglais (septembre 2002).
- **Les Danois, l'Union européenne et la prochaine présidence** (Søren Døsenrode)
Disponible en français et anglais (juin 2002)
- **Réformes sur la voie de la décentralisation pour trois pays d'Europe Centrale et Orientale candidats à l'adhésion, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque (1999-2001)** (Michal Illner)
Disponible en français et en anglais (juin 2002).
- **Les racines internes de la politique européenne de l'Espagne et la présidence espagnole en 2002** (Carlos Closa)
Disponible en français, anglais et espagnol (décembre 2001).
- **La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux : une méthode d'avenir ?** (Florence Deloche-Gaudez)
Disponible en français et anglais (décembre 2001).

- **L'approche fédérative de l'Union européenne ou la quête d'un fédéralisme européen inédit** (Dusan Sidjanski).
Disponible en français, anglais et allemand. (juillet 2001).
- **La présidence belge 2001** (Lieven de Winter et Huri Türsan).
Disponible en français et anglais (juin 2001).
- **Le débat suédois sur l'Europe** (Olof Petersson).
Disponible en français, anglais et suédois (décembre 2000).
- **Un élargissement pas comme les autres ... Réflexions sur les spécificités des pays candidats d'Europe Centrale et Orientale** (Franciszek Draus).
Disponible en français, anglais et allemand (novembre 2000).
- **Les Français et l'Europe, l'état du débat européen en France à l'ouverture de la présidence française** (Jean-Louis Arnaud).
Disponible en français, anglais et allemand (juillet 2000).
- **Portugal 2000 : la voie européenne** (Alvaro de Vasconcelos).
Disponible en français, anglais et portugais (janvier 2000).
- **Le débat intellectuel finlandais sur l'Union européenne** (Esa Stenberg).
Disponible en français, anglais et finlandais (août 1999).
- **Le système de la réserve fédérale américaine : fonctionnement et accountability** (Axel Krause).
Disponible en français, anglais et allemand (avril 1999).
- **Réussir l'Union Economique et Monétaire** (partenariat Notre Europe - Centro Europa Ricerche).
Disponible en français, anglais, allemand et italien (mars 1999).
- **Le débat intellectuel sur l'Europe au Royaume-Uni** (Stephen George).
Disponible en français, anglais et allemand (octobre 1998).
- **Le Royaume-Uni dans l'Europe de demain**, (Centre for European Reform, Lionel Barber).
Disponible en français, anglais et allemand (avril 1998).
- **L'Europe sociale. Historique et état des lieux** (Jean-Louis. Arnaud)
Disponible en français et anglais (juillet 1997).
- **Les coopérations renforcées : une fausse bonne idée ?** (Françoise de la Serre et Helen Wallace).
Disponible en français et en anglais (septembre 97).
- **Déficit de croissance et chômage : le coût de la non-coopération** (Pierre-Alain Muet).
Disponible en français, anglais et allemand (avril 1997).